



Comité de bassin

Séance plénière

9 juillet 2015

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès verbal	3
3. Liste de présence	30

Comité de bassin

Séance plénière

9 juillet 2015

Diffusion

- Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin

Séance plénière

Jeudi 9 juillet 2015

(à 10 h au Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

DELIBERATIONS DU COMITE DE BASSIN

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 avril 2015**
2. **Règlement intérieur :**
 - Amendements
3. **Programme de surveillance de l'état des eaux 2016-2021**

INFORMATION DU COMITE DE BASSIN

4. **Projets de Sdage et de Programme de mesures : 1ers retours de la consultation du public et des assemblées**

DELIBERATIONS DU COMITE DE BASSIN

5. **Programmes d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI)**
 - PAPI Blavet (labellisation de bassin)
 - PAPI d'intention de Morlaix (labellisation nationale)
 - PAPI complet Carene (labellisation bassin)

MESURES NOMINATIVES

6. **Élections**
 - Président(e)s des commissions territoriales Loire Moyenne et Vilaine et côtiers bretons,
 - Président(e) de la commission permanente Coopération internationale
 - Au conseil d'administration : 2 représentant(e)s des collectivités territoriales
 - Au Comité national de l'eau : 2 représentant(e)s des collectivités territoriales
 - A la mission d'appui Gemapi : 2 représentant(e)s des collectivités territoriales

INFORMATIONS

7. **Mise en place de la COMINA**
8. **Compte-rendu des commissions**
9. **Points divers**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Bonjour à toutes et à tous.

Je salue la présence à mes côtés de :

- M. Fleutiaux, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, qui représente M. le préfet de région;
- Mme Steinfeld, présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau ;
- M. Chassande, directeur de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Centre-Val de Loire;
- M. Gutton, directeur général de l'agence de l'eau.

M. FLEUTIAUX :

Cette séance va être intéressante sans être forcément décisive, celles qui suivront le seront beaucoup plus, puisque nous avons à adopter le Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et le PGRI (plan de gestion des risques d'inondation). Nous sommes très mobilisés dans cet objectif. Ces travaux me permettent de voir comment fonctionne ce comité de bassin et de mieux connaître les membres.

Je vous informe par ailleurs que la signature du CPIER Loire (contrat de plan interrégional Etat-Régions) aura lieu demain.

M. le président :

Je souhaite la bienvenue aux 28 nouveaux membres de notre comité de bassin qui ont été désignés par les conseils départementaux suite aux élections départementales de mars 2015 :

M. Chito, Mme Rousset, M. Sauvade, Mme Yvard, Mme Delaporte, M. Brochot, Mme Meheust, M. Lostanlen, M. Hervé, M. Bleunven, M. Riotte, M. Lemare, M. Doucet, M. Gaschet, M. De Redon, M. Lechauve, M. Palpacuer, M. Gaillard, M. Lefort, M. Hervochon, M. Boisneau, M. Michel, M. Boussard, M. Faucher, M. Quillet, M. Belaud, M. Ledoux, Mme Jodar.

Je souhaite également la bienvenue au nouveau représentant des collègues des usagers, M. Piriou, représentant le conseil économique social et environnemental de Bretagne et qui succède à M. Le Borgne.

Je remercie de sa présence la commissaire du gouvernement, Mme Dumoulin, qui assiste systématiquement aux travaux du comité de bassin.

Parmi les événements intervenus récemment et à venir, le calendrier de la loi sur la biodiversité, en examen parlementaire, est en train de se décaler.

La ministre consulte actuellement les présidents de comités de bassin sur la composition des différents collèges.

Mme DUMOULIN-WIECZORKIEWICZ :

La loi sur la biodiversité ne sera pas examinée en commission plénière du Sénat dans le courant de juillet comme nous l'espérons. Le vote est reporté à fin septembre - début octobre. Il faut ensuite une deuxième lecture et à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ainsi, elle ne sera pas adoptée avant la fin du premier trimestre 2016. Cela retarde d'autant la création de l'Agence Française pour la biodiversité. Néanmoins, rien ne change sur le fond. La précédente commission au Sénat a prouvé que les objectifs de la loi restaient entiers.

M. le président :

Concernant les manifestations internationales, après le forum mondial de l'eau en Corée du sud, le séminaire sur les plans de gestion des bassins hydrographiques a eu lieu à Sofia en Bulgarie les 18 et 19 juin.

Nous avons été alertés et saisis d'un certain nombre de dossiers concernant le séisme subi par le Népal le 25 avril 2015. Nous avons décidé d'apporter de l'aide aux organisations non gouvernementales pour fournir rapidement aux sinistrés un minimum d'eau potable. Dans notre bassin, la commission Coopération internationale, puis le conseil d'administration du 25 juin, ont acté une enveloppe de 100.000 € pour deux ONG : Action contre la faim et Solidarités international.

Concernant les manifestations du bassin, le forum des acteurs du plan Loire et la signature du contrat de plan interrégional Etat-Régions Loire auront lieu le 10 juillet.

Les trophées de l'eau, pour douze actions exemplaires, auront lieu le 1^{er} octobre à Orléans.

S'agissant des publications, un certain nombre de plaquettes présentent rapidement et simplement l'agence sur le site internet de notre bassin. Cela peut être intéressant pour nos nouveaux conseillers départementaux.

J'ai demandé à M. le directeur que l'ensemble des informations sur les manifestations du bassin soient annexées et adressées en même temps que le dossier du comité de bassin. Cela fera gagner du temps supplémentaire permettant ainsi aux présidents des commissions d'effectuer le compte rendu de leurs réunions.

M. GUTTON :

Concernant le fonctionnement des élections, nous sommes sur un dispositif de vote électronique qui a fait ses preuves au comité de bassin du 11 décembre dernier et qui est maintenant généralisé.

A l'arrivée, vous avez reçu un boîtier, ou plus si vous disposez de plus d'un mandat, ainsi qu'un mode opératoire. A chaque vote, une diapositive affiche les propositions de choix :

- la touche 1 signifie abstention (refus de donner un avis) ;
- la touche 2 : vote blanc (volonté de se démarquer du choix proposé) ;
- la touche 3 : avis favorable ;
- la touche 4 : avis défavorable.

Tout le monde doit voter. Exceptionnellement, la personne qui présente un intérêt direct par rapport au sujet faisant l'objet du vote ne participe pas au vote. En cas de vote nominatif, les noms des candidats s'afficheront. Après avoir effectué un choix, il faut valider par la touche OK. A chaque fois, il existe toujours un petit temps de latence entre le vote et l'atteinte du nombre exact de présents dans la salle.

Le président ouvre et ferme le vote. A l'issue du vote, le résultat s'affiche immédiatement. Nous gagnons du temps par rapport aux procédures antérieures.

Ceux qui quittent la salle doivent se rapprocher du secrétariat pour donner éventuellement un pouvoir et restituer les boîtiers.

M. le président :

Vous ne pouvez être titulaire que de deux pouvoirs au maximum. Si vous donnez un pouvoir à une personne, le secrétariat doit vérifier que celle-ci n'en dispose pas déjà de deux.

M. GUTTON :

Il nous est apparu nécessaire de rappeler la réglementation concernant le remboursement des frais de déplacement. Vous trouverez un guide sur l'extranet des instances. Nous avons un extranet extrêmement complet qui vous permet de retrouver tous les documents dont vous pourrez avoir besoin en tant que membres du comité de bassin.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 9 AVRIL 2015

Point n°1 de l'ordre du jour

M. le président :

Avez-vous des questions ou des remarques sur le procès-verbal ?

M. GANDRIEAU :

En page 8, on me fait dire : « Sur la Loire, c'est facile puisqu'on est dans le même petit bassin ». Soit je parlais d'un bassin vendéen, soit je n'ai pas dit cette phrase. Je souhaite qu'elle n'y reste pas.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 avril 2015. Adoptée à la majorité (150 pour, 3 contre, 4 abstentions, 1 vote blanc,).*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-06 du 9 juillet 2015.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR. AMENDEMENT

Point n°2 de l'ordre du jour

M. le président :

Le bureau du comité de bassin, qui s'est réuni le 26 mars dernier, propose de clarifier le rôle des représentants extérieurs au comité de bassin siégeant dans les commissions Inondations, plan Loire et Littoral. Il propose que le règlement intérieur précise que ces membres extérieurs peuvent se faire représenter mais ne peuvent en aucun cas prendre part aux votes émis lors des réunions.

M. GUTTON :

Le règlement intérieur reprend un certain nombre d'éléments du code de l'environnement. La lecture, assez facile, permet de mieux comprendre le fonctionnement du comité de bassin.

Les modifications proposées permettent de rendre le fonctionnement de ces deux commissions conforme à notre règlement intérieur.

Je précise que la commission Inondations, plan Loire s'est vue confier par le préfet de bassin l'examen du plan de gestion des risques inondations. La commission Littoral associe beaucoup d'experts des questions maritimes que nous n'avions pas dans nos instances.

M. le président :

Je mets aux voix la délibération correspondante

- *Règlement intérieur modifié du comité de bassin. Adoptée à la majorité (154 voix pour, 1 contre, 8 abstentions, 2 votes blancs).*

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DES EAUX 2016-2021

Point n°3 de l'ordre du jour

M. le président :

La commission Planification, présidée par M. Burlot, s'est réunie le 10 juin 2015 pour examiner ce point à l'ordre du jour. En l'absence de M. Burlot, M. Taufflieb, vice-président de la commission Planification, va nous rapporter les travaux de ladite commission.

M. TAUFFLIEB :

« Le contenu de l'arrêté de bassin de surveillance des eaux a été soumis à la commission Planification. Cet arrêté décrit la façon dont le littoral, les rivières, les nappes et les lacs du bassin seront surveillés pendant le prochain cycle, notamment afin d'évaluer l'efficacité des actions menées sur les masses d'eau. »

Une interrogation centrale a concerné le budget alloué à la surveillance des eaux dans un contexte budgétaire tendu. Les suivis prévus sur les masses d'eau ont été optimisés pour réduire les coûts tout en conservant le même nombre de stations. Le directeur général de l'agence nous a confirmé que, malgré les économies réalisées dans la conception du nouveau programme, la situation était tendue : en effet les agences devraient être sollicitées pour prendre en charge une partie de la surveillance liée à la directive cadre stratégie sur les milieux marins, alors que toutes ces dépenses figurent dans le domaine le plus contraint de leur budget. Face au désengagement de certains acteurs locaux, nous avons demandé qu'une carte des financements des suivis des réseaux par grand territoire nous soit présentée à une prochaine réunion.

La commission a également insisté sur l'importance de la collecte et de la mise à disposition des données acquises dans tous les réseaux qui bénéficient de financements publics, que ce soit dans le cadre des Sage ou des contrats territoriaux. Cette volonté se heurte à la complexité des modalités techniques d'échanges de données entre partenaires, alors même que l'échange prévu par le système national d'information sur l'eau a pris du retard. L'agence de l'eau met en place en 2016 une démarche innovante pour collecter et partager les données provenant des contrats territoriaux. Certains membres de la commission estiment que les conditions de financement pourraient être plus exigeantes concernant la transmission des données. Le fait que les contrats territoriaux concernent de petits territoires, qui ne sont donc pas représentatifs d'une masse d'eau entière, ne diminue pas l'intérêt de récupérer leurs données, car leurs actions concourent aussi à l'atteinte du bon état sur la portion de masse d'eau où ils interviennent.

La commission a demandé au secrétariat technique de bassin des précisions sur les modalités de reprise des suivis assurés actuellement par l'Ifremer, et sur la façon dont le suivi des poissons sera assuré par l'Onema. Les répercussions tant financières que techniques peuvent en effet être importantes. La commission a souhaité faire un point sur l'avancement de la mise en place de cette surveillance lors d'une réunion courant 2016.

La commission a donné un avis favorable sur l'arrêté de bassin et son annexe, avec sept abstentions. »

M. le président :

Y a-t-il des interventions ? Non.

Je mets aux voix le projet de délibération correspondant :

- *Programme de surveillance de l'état des eaux du bassin 2016-2021. Adoptée à la majorité (142 pour, 5 contre, 8 abstentions, 2 votes blancs).*

PROJETS DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES : PREMIERS RETOURS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC ET DES ASSEMBLÉES

Point n°4 de l'ordre du jour

M. le président :

La commission Planification qui s'est réunie le 10 juin 2015 a également examiné ce point.

Le comité de bassin de novembre 2015 votera un projet de Sdage et un projet de programme de mesures en tenant compte des résultats de la consultation des assemblées qui s'est achevée le 18 avril 2015 et de la consultation du public qui s'est achevée le 18 juin 2015.

M. TAUFFLIEB :

« Les membres de la commission ont pris connaissance d'un bilan intermédiaire des retours des assemblées et du public, en réponse à la consultation en cours. Il est rappelé aux membres de la commission que les assemblées mentionnées à l'article L. 212.2 du Code de l'environnement n'ayant pas répondu dans les délais sont réputées avoir donné un avis favorable (pour le Sdage).

Plusieurs membres de la commission demandent qu'à l'avenir, les traitements graphiques issus de la consultation distinguent bien les avis non exprimés (et réputés favorables) des avis exprimés, de sorte à envoyer un message aussi précis et lisible que possible sur les résultats de la consultation.

Le taux de réponse du public a été jugé faible par plusieurs membres, qui soulignent que cette consultation représente une énergie et un coût importants. Un membre a jugé encourageant le fait que les CLE des Sage ont répondu massivement et demandé d'examiner leur avis avec attention, car il est déjà le fruit d'un débat au sein d'une assemblée. Un autre membre a considéré qu'il convenait d'accorder plus d'attention à l'avis d'un EPCI par exemple, qui rassemble plusieurs collectivités. D'autres ont souligné que des avis émanant d'un simple citoyen pouvaient également être très pertinents et devaient être aussi pris en compte.

M. Taufflieb a présenté à la commission les modalités et le calendrier de travail du groupe restreint issu de la commission qu'il anime, avec l'objectif de gagner en efficacité en préparant le travail de la commission. L'exploitation des retours de la consultation se fera en toute transparence, toutes les contributions étant saisies puis mises à disposition du groupe de travail et de la commission.

Comme le comité de bassin s'y est engagé, l'intégralité des contributions et du traitement qu'en aura fait le comité sera accessible par internet. »

M. SAILLARD :

Il est important de prendre en compte ce qui a été réellement exprimé pendant la consultation. Il existe toujours ce décalage entre un avis non exprimé et un avis réputé favorable. Cela embarrasse énormément certains de mes collègues, qu'ils soient des chambres de commerce et d'industrie ou des chambres d'agriculture. Ils n'ont pas forcément totalement intégré cette notion. Nous avons une difficulté de compréhension du système de fonctionnement de cette prise en compte des avis.

S'agissant de la communication, pour les prochaines échéances et consultations, il faudrait être encore plus performant pour faire comprendre l'intérêt de contribuer ou de ne pas contribuer. Qui ne dit mot consent. Certains consulaires se rendent compte qu'ils sont placés dans les favorables alors que ce n'était pas forcément le cas.

M. LEFEBVRE :

Lors de cette consultation, il n'est pas acceptable que certaines observations ou remarques puissent tenter de diminuer les objectifs du Sdage. Par contre nous pouvons prendre en compte des propositions d'amélioration ou des doléances concernant des incohérences sur le plan juridique. Toutefois, il faut un cliquet en dessous duquel nous ne pouvons pas descendre. Tous ceux qui ont participé à l'intégration des observations sur le Sdage doivent en être conscients.

Nous sommes sur une consultation d'un document qui peut s'améliorer mais qui ne peut pas remettre en cause les objectifs initiaux.

M. le président :

Le président de la commission Planification, M. Burlot, et moi-même avons pris un engagement vis-à-vis des assemblées consultées. In fine, c'est à la commission Planification de prendre les décisions d'intégrer ou non les propositions ou les demandes.

M. DEGUET :

C'est le comité de bassin qui les votera. Les chiffres de participation ne sont pas tout à fait les mêmes dans la note de présentation (70 %) et dans le rapport (50 %). Je crois que la note représente l'actualité.

M. SAUMUREAU :

La consultation du grand public exige beaucoup d'énergie mais n'apporte pas beaucoup de résultats. Le problème de ce type de consultation se pose.

Je rejoins M. SAILLARD sur le problème de communication. Comme nous sommes tous issus de différents milieux, il nous appartient de porter auprès de nos propres structures l'intérêt et la méthode de la consultation. Il ne faut pas simplement s'appuyer sur le service communication du comité de bassin. Il s'agit d'un élément important de pouvoir transmettre des informations cohérentes.

M. le président :

Vous avez parfaitement raison sur ce sujet. Par ailleurs, un certain nombre d'associations, également consultées, nous ont transmis des avis particulièrement intéressants.

M. GOUSSET :

Il faut prendre en compte une situation différente de celle de la consultation auprès des assemblées pour le précédent Sdage. Nous avons 56 % d'avis défavorables. Il s'agit d'un signal fort. Le compte rendu n'en fait pas état. Pourtant, il s'agit d'un élément essentiel du retour de cette consultation. Cela doit être pris à bras-le-corps par la commission Planification aux fins d'aboutir à un vote favorable de ce projet de Sdage. Des modifications conséquentes sont nécessaires.

M. MEUNIER :

Nous avons discuté en commission Planification de la problématique des avis exprimés favorables avec réserves. Je ne vois pas cela réapparaître dans le compte rendu de la commission. Or, un certain nombre d'instances ayant émis des avis favorables sous réserves estimaient ne pouvoir être favorables que si les réserves étaient levées. Ici, l'amalgame est fait dans les résultats, ce qui est gênant parce qu'ils sont considérés comme favorables.

Ensuite, sur le document, nous avons demandé plusieurs fois deux tableaux séparés. Celui qui est présenté ici fausse un peu les résultats. Nous avons trois fois plus d'instances qui ont un vote défavorable que d'instances qui ont un vote favorable.

J'entends parler d'un système de cliquet. Je peux certifier que nous avons suffisamment travaillé en commission Planification. Il y a même eu des conflits. Certaines remarques soulevées par les instances demandent non pas un ajout mais une correction des excès aujourd'hui présents dans les documents.

M. GUTTON :

Le rapport de M. Taufflieb consiste en une synthèse des travaux. La note de présentation que vous avez dans vos dossiers permet bien de retrouver l'ensemble des avis des collectivités en toute transparence (les avis exprimés favorables, favorables avec réserves, réputés favorables, non

formalisés et défavorables). La loi prévoit pour le Sdage, mais pas pour le programme de mesures, que l'absence d'avis vaut avis favorable. Toutes les informations sont données et les graphiques les reprennent bien. Après, chacun peut faire les additions qu'il souhaite en fonction des objectifs poursuivis.

M. TAUFFLIEB :

Toutes les interventions et remarques sont faites avec justifications. Il faut laisser le groupe de travail et la commission Planification travailler sur ce sujet. N'anticipons pas une éventuelle difficulté même si nous pouvons déjà en pointer. Fin septembre - début octobre, nous pourrions avoir le résultat du travail lourd mais intéressant que nous avons mis en place.

M. ROUSSEAU :

Nous avons eu récemment une discussion intéressante au Comité National de l'Eau. Comme d'habitude, à peu près les mêmes acteurs du monde économique ont continué à contester ou à critiquer cette consultation du public et des assemblées. Pourquoi cette contestation ?

Il est évident qu'un Sdage est un outil de résolution des problèmes. Un état des lieux nous indique quels sont les problèmes. Ici, la question est de savoir si nous réussissons à les résoudre. Une difficulté apparaît avec ceux qui voudraient que nous réussissions et ceux qui ne veulent pas de contraintes.

Il existe toujours une critique sur la consultation du public. La question n'est pas nouvelle, il s'agit d'un exercice de démocratie. La convention d'Aarhus nous incite à la faire. Une politique de l'eau novatrice qui donnerait des résultats pourrait être conduite contre l'avis et l'information des citoyens. Il est regrettable que nous ne sensibilisions pas assez sur l'insuffisance des moyens financiers consacrés à cette question. Par ailleurs, les acteurs qui réservent ces moyens financiers sont souvent ceux du monde économique. Ils disent que cela coûte cher et dictent ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Ce débat est récurrent. Toutefois, la vraie question concerne les résultats pour cibler ce qui ne marche pas, même si cela ne fait peut-être pas plaisir à tout le monde.

M. GUILLAUME :

Un déficit de moyens pour consulter le public pourrait exister. Par ailleurs, le questionnaire pose problème. Des retours dans nos permanences laissent entendre qu'il est fortement orienté. Cette critique est faite pour chaque consultation. Malgré la petite partie libre à la fin, cela ne passe pas du tout. Il faudrait revoir le prochain questionnaire.

M. SAILLARD :

Concernant les critiques faites sur le monde économique, nous sommes vraiment dans la caricature. Aujourd'hui, nous sommes membres du comité de bassin donc nous avons un intérêt pour préserver l'environnement et essayer d'améliorer nos pratiques. Je crois que les particuliers ont exactement la même ambition, de même que l'ensemble des élus qui siègent ici. Il est assez vexatoire d'avoir cette critique systématique des lobbyings économiques, agricoles ou industriels, d'une part infime des représentants et d'une part très active du comité de bassin.

L'ambition consiste à avoir un Sdage qui soit lisible, applicable et performant au niveau de l'amélioration de la qualité des milieux et de nos pratiques en général, industrielles ou agricoles.

Nous avons une structure derrière nous. Les chambres de commerce et d'industrie, les chambres d'agriculture, ont des moyens organisationnels qui sont le résultat d'une histoire. Nous ne travaillons pas avec des moyens extraordinaires. Nous ne touchons aucune aide de l'agence de l'eau pour faire des forums citoyens, par exemple. Par conséquent, il faut savoir raison garder sur les agissements des uns et des autres. Nous avons tous des pratiques à améliorer, dans un milieu à améliorer. Les critiques sont un peu dures à entendre vis-à-vis des efforts fournis. La loi sur l'eau cadre les activités depuis les années 1990. Des progrès ont été faits même s'il est évident qu'il reste encore à en faire.

M. GANDRIEAU :

Je ne peux pas accepter que la démocratie corresponde aux propos de M. Rousseau. Le vote des gens et des élus que nous sommes font la vraie démocratie. Nous représentons le peuple. Pour avoir beaucoup travaillé sur la présentation du Sdage et du PGRI sur mon territoire, je pourrais rapporter ce que disent les gens. Certains s'expriment fort dans cette enceinte mais il faut un peu raison garder.

M. le président :

Le sujet n'est pas de déterminer qui a le monopole de l'honnêteté intellectuelle et des objectifs à atteindre. Nous ne sommes pas là pour ça. J'estime que la discussion est close parce que les uns et les autres se sont exprimés. Il faut maintenant revenir au sujet de notre séance.

M. ROUSSEAU :

Nous devons avoir des avancées sur la continuité écologique. Les eaux usées et les pollutions diffuses agricoles sont les deux causes majeures de non-atteinte du bon état. Nous avons des bons résultats sur les stations d'épuration et sur un certain nombre d'autres sujets. Mes propos et la consultation du public vont dans ce sens.

M. le président :

Il y a longtemps que le monde agricole et le monde économique ont pris conscience de ces deux choses et travaillent sur ces sujets.

PROGRAMMES D'ACTION ET DE PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS PAPI

Point n°5 de l'ordre du jour

M. le président :

La commission Inondations, plan Loire, présidée par M. Dougé, s'est réunie le 26 juin afin d'examiner ce point de l'ordre du jour.

M. DOUGÉ :

Nous allons aborder trois dossiers de PAPI examinés par notre commission.

« Le projet d'avenant du petit PAPI du Blavet (de moins de 3 M€), déposé par le syndicat mixte du Sage Blavet, a été instruit par les services de la DREAL Bretagne pour le préfet du Morbihan. Ce projet d'avenant doit être labellisé par le comité de bassin. Il porte le montant du PAPI à 1,5 M€ et la durée de la convention de 4 ans à 6 ans (2012-2016 à 2012-2018). Il donne lieu à deux recommandations :

- celle d'une vigilance particulière au fonctionnement hydraulique du réseau pluvial du fait de l'utilisation en cas de crue du Blavet de clapets anti-retour ;*
- celle d'une intégration des actions de réduction de vulnérabilité par dispositifs amovibles dans l'étude hydraulique de réduction du risque d'inondation dans la traversée de Pontivy-Le Sourn.*

Après présentation par le porteur du bilan d'exécution du PAPI depuis 2012 et des propositions de nouvelles actions, la commission a insisté notamment auprès du porteur de projet sur l'importance d'une évaluation de la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et sur l'enjeu de traiter les établissements sensibles et la résilience des réseaux d'eau potable. La commission a validé à l'unanimité le projet de délibération soumis au comité de bassin. »

M. le président :

Pas d'observation ? Je mets aux voix le projet de délibération correspondant.

- *PAPI complet du bassin versant du Blavet. Adopté à la majorité (149 pour, 2 contre, 6 abstentions, 1 vote blanc.).*

M. DOUGÉ :

« Le projet de PAPI d'intention de la rivière de Morlaix, qui concerne un bassin de 190 km², présenté par le syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix, porte sur un montant de 1,94 M€ HT. Il est soumis pour labellisation à la commission mixte inondation (CMI). Le rapport d'instruction à la commission Inondations plan Loire a été présenté par le délégué de bassin. La commission s'est interrogée sur le périmètre du PAPI, la bonne prise en compte de la problématique « submersion marine » des établissements sensibles et la résilience des réseaux d'eau potable. Elle a validé à l'unanimité la proposition de délibération soumise au comité de bassin qui propose à la commission mixte inondations de prendre en compte diverses recommandations liées à la gouvernance du projet, à l'approfondissement du diagnostic notamment pour le lien avec les submersions marines et à la bonne distinction entre ce qui relève du dossier d'intention et d'un dossier complet qu'il conviendra de présenter pour la partie opérationnelle après études. »

M. le président :

Pas d'observation ? Je mets aux voix le projet de délibération correspondant.

- *PAPI d'intention sur le bassin versant de la rivière de Morlaix. Adopté à la majorité (146 pour, 1 contre, 7 abstentions).*

M. DOUGÉ :

Le projet de petit PAPI de la frange littorale de la Carène concerne un territoire de 318 km² autour des communes de Saint-Nazaire, Pornichet, Trignac et Montoir-de-Bretagne et jouxte le territoire de Cap Atlantique déjà objet d'un PAPI au sein du TRI (territoire à risque d'inondation important) Saint-Nazaire Presqu'île de Guérande. Il est touché par des problématiques fluviales (le Brivet), marines et soumis à une érosion importante et localisée du trait de côte. La DREAL de Pays de Loire a instruit ce projet d'un montant de 2,1 M€ et proposé un avis favorable sur ce PAPI assorti de recommandations, reprises par le délégué de bassin dans sa proposition à la commission en insistant sur l'enjeu d'articulation avec la future SLGRI (stratégie locale de gestion des risques d'inondation) du TRI.

La commission s'est interrogée sur la bonne prise en compte dans le projet des possibilités de diminution de vulnérabilité, de l'impact des ouvrages de défense soumis à labellisation au titre du plan de submersions rapides. Elle a en outre requalifié deux propositions de recommandations en réserve et validé à l'unanimité le projet de délibération soumise au comité de bassin. »

M. le président :

Pas d'observation ? Je mets aux voix le projet de délibération correspondant.

- *PAPI complet sur le littoral du territoire de la Carène. Adopté à la majorité (148 pour, 1 contre, 8 abstentions).*

M. le président :

Je rappelle aux nouveaux membres l'intérêt de participer aux différentes commissions. La commission Inondations, plan Loire présidée par M. Dougé est importante puisqu'elle présente des dossiers intéressants. Les autres – la commission Littoral présidée par M. Chellet, la commission

Planification présidée par M. Burlot, la commission Finances et Programmation, la Comina (commission pour le milieu naturel aquatique) dont la composition sera reportée à l'automne – ont leur intérêt également.

M. DOUGÉ :

Je continue avec les travaux de la commission Inondations, plan Loire sur les cartographies des territoires à risque d'inondation important (TRI).

« Le préfet coordonnateur de bassin avait précisé lors du comité de bassin précédent que les cartographies des TRI seraient modifiées pour tenir compte, sur ces parties de TRI, des études réalisées dans le cadre de l'élaboration des plans de prévention des risques (PPR) littoraux de l'île de Ré et de l'île de Noirmoutier. Ces modifications visent à assurer une cohérence entre des cartes relatant un même risque (cartes des aléas PPRL et cartes de risque au titre de la directive inondation).

Le délégué de bassin Loire-Bretagne a explicité les modalités d'actualisation envisagées sur ces cartographies. Les cartes seront abouties pendant l'été.

La commission Inondations, plan Loire, après discussion, rend un avis favorable au principe de cette mise en cohérence ; elle concerne l'évènement de fréquence moyenne pour l'île de Ré et l'île de Noirmoutier et l'évènement extrême (correspondant au scénario avec changement climatique à horizon 2100) pour l'île de Ré. La commission, ne pouvant se réunir avant le prochain comité de bassin, demande qu'une consultation écrite de ses membres soit organisée préalablement et que la synthèse soit présentée en séance le 8 octobre. »

M. FAUCHER :

Je m'étonne que cette question ne soit pas abordée dans les documents. Je ne comprends pas cette façon de procéder. Les plans de prévention des risques littoraux devraient être l'élément fondamental qui permettrait de travailler ensuite sur les territoires à risque d'inondation. Quel est l'objectif ? Comment assurer la culture du risque quand les documents sont en contradiction les uns par rapport aux autres ?

Le littoral est préoccupé par sa capacité à se développer dans la mesure où nous ne savons plus quel territoire va être en sécurité suffisante pour que nous puissions continuer à apporter des projets. Le TRI est travaillé avec un risque millénial au minimum. Les PPRN (Plan de prévention des risques naturels) sont travaillés avec un risque centennal. Nous avons des cartes en contradiction les unes avec les autres. Nos citoyens, nos collectivités, nos professionnels ne s'y retrouvent pas. Il faut travailler avec intelligence, en lien avec les territoires. La procédure aujourd'hui définie n'est pas acceptable en l'état. Pourquoi nous présente-t-on cela à l'emporte-pièce et au débotté, au détour d'une phrase ? Comme il n'y a pas d'urgence absolue, il est nécessaire de reporter cette question. Les PPRL (Plan de prévention des risques littoraux) de Noirmoutier et de Ré sont en cours d'élaboration. Des discussions avec les services de l'Etat se poursuivent. La méthodologie est loin d'être aboutie. Ces sujets présentent beaucoup de contentieux. Soyons prudents. Je demande que ces points ne soient pas adoptés et mis en consultation.

M. CHASSANDE :

Il s'agit d'un compte rendu des débats au sein de la commission Inondations, plan Loire. Le sujet sera débattu dans un prochain comité de bassin donc il n'y a aucune décision à prendre aujourd'hui. Ce qui a été acté dans cette commission est exactement une mise en cohérence entre les cartes PPR et les cartes TRI. Il faudra débattre au prochain comité de bassin de ce qui résulte de ce principe, quand les choses auront été affinées.

M. DOUGÉ :

Nous répondions justement à ces incohérences lors de notre commission du 26 juin. Comme nous ne disposons pas des cartes et que celles-ci vont être finalisées au cours de l'été, nous les

examinerons par voie écrite et pourrons en faire état lors du prochain comité de bassin. Il nous tarde de faire adopter les cartographies pour être conforme avec la directive inondation.

Je termine avec le PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 :

« Dans le cadre la consultation publique sur le plan de gestion des risques d'inondation, plus de 400 avis ont été rendus. Une analyse complète des avis reçus avant la clôture de la consultation sera diffusée.

A partir des éléments saillants ressortant des avis exprimés avant fin mai, lesquels correspondent à une part significative des avis reçus, des premières propositions d'amendements du PGRI ont été transmises à la commission afin d'engager le débat. Celui-ci se poursuivra le 13 octobre avant adoption du projet par le préfet coordonnateur de bassin.

Les principales modifications proposées par la DREAL de bassin visent à clarifier la rédaction des dispositions du chapitre 3 du projet de PGRI. Ainsi, il est proposé de :

- *différencier plus clairement ce que le PGRI impose aux SCoT d'une part, aux documents d'urbanisme d'autre part ;*
- *tenir compte de ce que la connaissance des zones inondables n'a pas atteint la même précision dans tout le bassin, même s'il est souhaitable qu'elle soit renforcée ;*
- *prévoir dans les zones inondables les mêmes dérogations à l'inconstructibilité que celles préconisées pour les PPR par le MEDDE ;*
- *ne pas remettre en cause des décisions de création de digues validées précédemment dans des PAPI, ni les règles de constructibilité validées dans les PPR récemment élaborés le long de la Loire (sans pour autant étendre ces possibilités aux submersions marines) et mieux différencier les phénomènes entre eux (submersions marines, crues de plaine, crues torrentielles) ;*
- *ne pas imposer de développer, sur la partie de territoire d'une SLGRI (stratégie locale de gestion des risques d'inondation) qui excéderait le périmètre du TRI, l'ensemble des volets prévus par le PGRI, de manière à ne pas dissuader d'une extension des périmètres des stratégies locales.*

La CIPL souscrit à l'enjeu de clarification ressortant des avis exprimés dans le cadre de la consultation mais sera vigilante à ce que les modifications apportées n'affaiblissent pas de manière injustifiée les dispositions proposées. »

La commission veut que les ajustements n'amènent pas à des affaiblissements de la protection contre le risque et de la culture de risque. De ce point de vue, autant la question de l'analyse globale – les cartographies par exemple – doit être tranchée de façon scientifique et contradictoire, autant celle de l'équilibre entre le risque et l'exposition des populations consiste en une discussion indépendante sur laquelle des orientations fortes de protection doivent être maintenues.

ÉLECTIONS

Point n°6 de l'ordre du jour

M. le président :

Aux commissions territoriales du comité de bassin, il s'agit de remplacer Mme Huruguen à la présidence de la commission Vilaine et côtiers bretons et M. Malbo à la présidence de la commission Loire moyenne.

Pour la commission Vilaine et côtiers bretons, nous avons reçu la candidature de M. Burlot, un acteur majeur de notre comité qui s'excuse de ne pas pouvoir être présent aujourd'hui.

M. LOSTANLEN :

M. Burlot m'a demandé de vous transmettre le texte suivant :

« Aujourd'hui, je me présente devant vous pour candidater au mandat de président de la commission Vilaine et côtiers bretons.

Vous le savez, je m'intéresse de près et de longue date à la question de l'eau. D'abord en Bretagne où je pilote un projet qui me tient à cœur, celui du plan breton pour l'eau, adossé à la conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques, qui doit donner une nouvelle impulsion à la politique de l'eau en Bretagne, à l'heure où l'Europe nous enjoint de faire mieux et plus vite.

Ensuite, au sein du comité de bassin Loire-Bretagne, dont je suis membre et où j'assume la fonction de président de la commission Planification.

Pourquoi alors briguer la présidence de la commission Vilaine et côtiers Bretons, alors que j'agis aujourd'hui déjà tant en Bretagne qu'au sein du bassin ?

Parce que la commission Vilaine et côtiers bretons me semble offrir des opportunités. Des opportunités pour le bassin et pour la Bretagne parce que l'un ne va pas sans l'autre : le bassin a besoin de la Bretagne et la Bretagne a besoin du bassin. Je m'attache à favoriser ce lien. C'est ce qui explique mon engagement au sein du bassin. Je veux le poursuivre et le renforcer. La région Bretagne est ainsi en train de préparer une convention de partenariat avec l'agence de l'eau. Malgré toutes nos années de travail en commun en Bretagne, nous n'en avons pas. Cela va être réparé avec l'appui de M. le directeur général de l'agence que je salue.

En tant que président de la commission Planification, je suis chargé de préparer les travaux de ce comité sur le document qui fonde notre action commune : le Sdage. Je suis conscient de l'importance de cet enjeu. Cette mission me donne une vision générale des enjeux de l'eau à l'échelle du bassin dans sa globalité, ce que je considère comme un apport et une richesse. A ce titre, je porte déjà les enjeux du bassin quand je reviens en Bretagne. C'est exactement le rôle qui est demandé au président de la commission Vilaine et côtiers bretons que de représenter le bassin en Bretagne. Cet engagement me semble donc dans la continuité de celui que j'ai déjà pris devant vous, et qui me conduit à renforcer, dès que je le peux, le lien entre le bassin et le Breton. C'est d'ailleurs dans cet esprit que j'ai pris l'initiative, avec les présidents des commissions locales de l'eau de Bretagne, le président de l'association permanente des présidents de CLE de Bretagne et le département d'Ille-et-Vilaine, de produire une contribution bretonne pour le projet de Sdage, initiative jamais prise jusqu'ici.

Mais les membres de la commission Planification le savent aussi, je suis très fier de ce que nous faisons en Bretagne et j'aime le rappeler en commission. C'est que je considère comme un atout pour le comité de bassin de pouvoir s'appuyer sur les expériences menées dans les régions, au sein des commissions locales de l'eau et des territoires. C'est le rôle que doivent jouer les commissions territoriales, traits d'union entre le bassin et l'échelon local. En tant que président de la représentation locale du bassin, je pourrai ainsi plus facilement faire remonter des idées testées en Bretagne, mais aussi dialoguer avec mes homologues des autres délégations pour nourrir la réflexion de la commission Planification.

Dernier enjeu fort de ma candidature : rendre plus lisible nos organisations. Personne ne comprend en Bretagne comment s'articule le bassin avec la commission Vilaine et côtiers, ou encore avec la conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques. Nos concitoyens nous adressent une demande légitime de simplification de nos organisations. Les membres de ces instances veulent s'inscrire dans une vision générale. Somme toute, ces instances ont un projet commun : parler d'eau avec des partenaires investis sur cette question, dans une volonté de dialogue et de recherche de solutions. Je suis convaincu que nous pouvons mener de concert les intérêts de bassin en Bretagne et les projets bretons, dont le but est de relever les enjeux du Sdage, et je m'engage à assurer cette cohérence d'ensemble dans la conduite de mes mandats. Je vous remercie. »

M. le président :

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

- *M. Burlot est élu à la majorité à la présidence de la commission Vilaine et côtiers bretons (113 pour, 25 abstentions, 16 votes blancs).*

M. le président :

Pour la commission territoriale Loire moyenne, nous avons la candidature de M. Doucet.

M. DOUCET :

Je suis vice-président du conseil départemental de l'Indre, en charge notamment de l'aménagement du territoire, du secteur rural et de l'environnement. Je dépose ma candidature à ce titre. Je suis également maire de Valençay.

- *M. Doucet est élu à la présidence de la commission Loire moyenne (124 pour, 22 abstentions, 9 votes blancs).*

M. le président :

Il est prévu de réunir les 6 commissions territoriales aux dates suivantes :

- Loire aval et côtiers vendéens : le mercredi 2 septembre 2015 à 14h, à Nantes ;
- Vilaine et côtiers bretons : le jeudi 3 septembre 2015 à 14h, à Plérin ;
- Vienne et Creuse : le mardi 8 septembre 2015 à 10h, à Limoges ;
- Loire moyenne : le mercredi 9 septembre 2015 à 14h, à Orléans ;
- Allier Loire-amont : le jeudi 10 septembre 2015 à 14h, à Clermont-Ferrand ;
- Mayenne Sarthe Loir : le vendredi 11 septembre 2015 à 14 h, au Mans.

Les invitations seront prochainement adressées. Le président du comité de bassin participera à l'ensemble de ces commissions territoriales.

M. GUTTON :

Ce sera l'occasion de rappeler ce que sont ces commissions territoriales et leurs missions. Notre comité de bassin, avec ses 190 membres, est le plus grand au plan national. Il est important que nous puissions les réunir sur les territoires. Cela fera des groupes plus restreints qui pourront rentrer efficacement dans le fond des sujets. Nous ferons un point sur les travaux du Sdage. Ensuite, nous pourrons travailler le programme de mesures. Il s'agit de l'ensemble des actions à mener pour répondre aux objectifs du Sdage. Cela se termine par une évaluation financière des efforts de tous les acteurs bénéficiant du soutien financier de l'agence de l'eau pour relever le défi de la reconquête du bon état écologique des masses d'eau. Ces réunions de rentrée nous permettront de passer plus de temps pour réexpliquer les documents et les enjeux, consulter les membres de ces commissions. Cela préparera le travail d'approbation du Sdage et du programme de mesures qui vous seront présentés le 5 novembre prochain en comité de bassin.

M. le président :

Nous allons maintenant procéder à l'élection en remplacement de M. Oudin à la présidence de la commission Coopération internationale.

M. Oudin est avec M. Santini à l'initiative de la loi Oudin/Santini sur la coopération internationale. Il a été un acteur motivé dans ce domaine de la coopération internationale de l'agence de l'eau et du comité de bassin de Loire-Bretagne. Il a cessé sa fonction électorale au conseil départemental de Vendée en mars et ne fait plus partie de notre comité. Je demande à son remplaçant au conseil départemental de lui transmettre nos amitiés et surtout le souhait d'un très bon état de santé.

J'ai la candidature de M. Taufflieb, représentant le conseil économique et social et environnemental de Bourgogne. Celui-ci a systématiquement participé à toutes les réunions de cette commission et a été un membre actif.

M. TAUFFLIEB :

Je me suis déjà exprimé dans mon courrier envoyé à l'ensemble des membres du comité de bassin. J'ajouterais juste que l'eau constitue un enjeu de politique mondiale. Aujourd'hui, deux milliards de personnes sont encore privées d'eau potable. Dans ce contexte et à son niveau de territoire de bassin, la commission Coopération internationale doit prendre toute sa place. Avec ses moyens non négligeables puisqu'ils vont atteindre 3,5 millions d'euros en 2018, en appui avec nos partenaires, ce qui est le principe même de notre fonctionnement, avec l'effet de levier conséquent qui fait qu'un euro mobilisé donne quasiment trois euros investis dans le projet, nous devons continuer à être un acteur fort dans ce domaine. Par ailleurs, le bilan que nous avons depuis 2008, en tout cas depuis que j'y siége, est intéressant : 243 projets engagés, plus de 170 dans les domaines d'eau potable et d'assainissement, principalement en Afrique de l'ouest et à Madagascar.

Je fixerais trois objectifs :

- remobiliser les collectivités du territoire de bassin dans ce domaine ;
- s'investir là où le besoin est évidemment le plus crucial ;
- placer nos projets dans la durée au profit des populations locales.

- *M. Taufflieb est élu à la présidence de la commission Coopération internationale (143 pour, 4 abstentions, 5 votes blancs).*

M. le président :

Maintenant, nous allons procéder à l'élection en remplacement de MM. Camus et Oudin au conseil d'administration de l'agence de l'eau. Il s'agit d'un scrutin de listes. Nous avons une première liste avec M. Bleunven, conseiller départemental du Morbihan (56) et M. Albert des Deux-Sèvres puis une seconde avec M. Bodard et M. Hervé, conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine.

M. BLEUNVEN :

Je suis candidat au titre du conseil départemental du Morbihan. J'y préside un syndicat mixte de bassin versant depuis une vingtaine d'années ainsi que la CLE (commission locale de l'eau) du Sage golfe du Morbihan Ria d'Étel.

M. ALBERT :

Je suis président du syndicat des eaux de La Gâtine (68 communes) et de la société publique locale des eaux du Cébron, une usine d'eau avec des programmes ressources. J'inscris ma candidature dans ce cadre de connaissance de l'agence depuis quelques années. Je souhaite assumer cette responsabilité.

M. BODARD :

Je profite de ne plus être maire et d'avoir du temps pour me présenter à ce conseil d'administration. Ancien conseiller général, je continue à travailler comme conseiller sur les problèmes de l'adaptation au réchauffement climatique, notamment sur la ressource en eau dans le département du Maine-et-Loire, cinquième département agricole de France. Il s'agit d'un enjeu fondamental pour moi, dans une instance comme la nôtre, de réfléchir sur l'adaptation au réchauffement climatique, en particulier sur la ressource en eau qui va être vitale.

M. HERVE :

Je suis conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine en charge de la politique de l'eau et des espaces naturels sensibles. Je suis président du syndicat mixte de production d'eau du bassin rennais

depuis mars 2008 et de la société publique locale des eaux du bassin rennais, l'opérateur public qui produit et distribue de l'eau pour la ville de Rennes.

M. le président :

Le scrutin se fait à un tour à la majorité relative. Seuls les membres du collège des collectivités territoriales ou les membres ayant reçu un pouvoir peuvent voter.

M. GUTTON :

Sont représentants du collège des collectivités territoriales les représentants des conseils régionaux, des conseils départementaux et des communes ou groupements de communes incluant les agglomérations, les autres communes, les communes de zones de montagne, les communes du littoral ainsi que les communes rurales ou EPCI. Il y a 60 votants.

Il s'agit d'une élection où les sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Liste 1 (M. Bleunven et M. Albert) : 23 avis favorables
- Liste 2 (M. Bodard et M. Hervé) : 36 avis favorables.

- *M. Bodard M. Bleunven et sont élus représentants au conseil d'administration de l'agence de l'eau.*

M. le président :

Pour l'élection au comité national de l'eau, deux sièges sont à pourvoir. J'ai les candidatures de M. de Redon (conseil départemental du Loir-et-Cher), de Mme Yvard (conseil départemental de l'Orne), de M. Couturier (Loire-Atlantique), de Mme Rousset (conseil départemental de la Haute-Loire) et de Mme Riamon (région Rhône-Alpes).

Mme DUMOULIN :

Pour le comité national de l'eau, ses commissions et comités, nous avons une obligation de parité. Cela s'applique également pour le prochain comité de bassin.

Nous devons donc faire une élection pour les hommes et une élection pour les femmes pour aboutir à la parité.

Mme ROUSSET :

Je suis élue du canton du Mézenc. Je suis des sources, du département de la Haute-Loire. Je suis présente aux Sage du Lignon et du Loire-Amont. J'ai été présidente du Sage du Lignon et j'ai relancé la dynamique à une époque où il était en arrêt. Je suis ces questions de l'eau depuis plus de six ans. Il me semble important que parmi vous, nous ayons quelqu'un des sources. On parle souvent de l'amont et celui-ci n'est pas là. Je peux vous assurer de ma motivation, j'ai quitté ma maison ce matin à 4h15 pour être avec vous aujourd'hui.

Mme YVARD :

Je suis nouvellement élue conseillère départementale de l'Orne. Je suis vice-présidente de la commission Route et Développement durable, vice-présidente du syndicat départemental de l'eau, également membre de la commission locale de l'eau de l'Huisne.

Mme RIAMON :

Je suis présidente de la commission Communication à l'agence. Je suis conseillère régionale de Rhône-Alpes, présidente de la commission Energie – Climat à la région, membre de la commission Environnement. Je suis élue à Roanne où j'ai été première vice-présidente du syndicat de l'eau et de l'assainissement. Je suis membre de la commission locale de l'eau du Sage Loire.

M. COUTURIER :

Je suis de l'estuaire de la Loire, vice-président à Nantes-Métropole, dans laquelle j'ai la délégation concernant toute la stratégie de l'eau. Je préside le Sage estuaire de la Loire depuis 2010 et la commission territoriale Loire aval et côtiers vendéens. Il s'agit d'un secteur qui irrigue des eaux très dégradées. Etant membre de la mission d'appui pour la mise en place de la Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la présence au comité national de l'eau peut être importante pour avancer sur ce sujet : quelle va être la prise en charge par les établissements publics des coopérations intercommunales ? Comment vont-ils s'organiser ? Comment vont-ils avancer pour que la question des milieux aquatiques et la prévention des inondations soit bien prise en charge et que l'on avance dans ce domaine ?

M. le président :

M. de Redon est aujourd'hui retenu à Paris puisqu'il est enseignant sur AgroParisTech, il s'est excusé. Il est du conseil départemental du Loir-et-Cher, spécialisé dans le droit de l'environnement.

Les résultats des votes sont les suivants :

élection du représentant masculin :

- 1 abstention, 1 vote blanc,
- M. Couturier : 36 pour,
- M. de Redon : 22 pour.

Election de la représentante féminine :

- 1 vote blanc,
- Mme Riamon : 31 pour,
- Mme Yvard : 22 pour,
- Mme Rousset : 6 pour.

- *Mme Riamon et M. Couturier sont élus représentants au comité national de l'eau.*

M. le président :

Nous continuons avec la mission d'appui technique pour la Gemapi. J'ai les candidatures de M. Rolland, maire de Moustoir-Ac dans le Morbihan (56), président du syndicat de la vallée du Blavet, de M. Bleunven et de M. Gibey.

M. ROLLAND :

Maire de Moustoir-Ac, je suis également président du syndicat de la vallée du Blavet et membre de la CLE du Sage Blavet. Je suis un ancien salarié de la chambre de l'agriculture où j'ai exercé pendant 16 ans dans le Morbihan.

M. GIBEY :

Je suis vice-président d'un syndicat d'eau potable dans le Loiret et maire d'une commune située sur le territoire à risque important d'Orléans, commune de Jargeau et qui abrite un déversoir censé protéger toute la partie sud du territoire à risque d'Orléans.

M. le président :

Les résultats des votes sont les suivants :

représentant des conseils départementaux :

- M. Bleunven (seul candidat) : 46 pour, 8 abstentions, 6 votes blancs.

Représentant des syndicats de communes :

- 3 votes blancs,
- M. Gibey : 37 pour, 4 abstentions,
- M. Rolland : 16 pour, 4 abstentions.

- *M. Bleunven est élu représentant des départements au sein de la Gemapi.*
- *M. Gibey est élu représentant des syndicats de communes au sein de la Gemapi.*

MISE EN PLACE DE LA COMINA

Point n°7 de l'ordre du jour

M. le président :

S'agissant de la composition de la Comina (commission du milieu naturel aquatique) dont le président est M. Doron, il nous faut un ou une représentante pour les conseils départementaux, en remplacement de Mme Huruguen. Il nous faut également deux représentants pour les communes ou groupements de communes.

Pour les associations de défense des consommateurs, M. Penaud a donné sa réponse.

Les associations agréées de protection de la nature doivent donner leur réponse à M. Doron. Il s'agirait de Mme Bruny, M. De Lespinay, M. Huet, M. Mossant, M. Pellerin, M. Rousseau et de Mme Rouffet-Pinon.

Concernant le littoral : Mme Lefebvre-Raude, les associations agréées de pêche et de protection de milieu aquatique, on a la réponse de M. Ganne, M. Lardon, M. Petrot et de M. Doron.

L'organisme de protection des marais atlantique, il nous faut une réponse de M. Biteau.

Les établissements de l'Etat, il faut une réponse de M. Navez.

Les représentants extérieurs au comité de bassin, association de pêche et protection de milieu aquatique M. Stéphan n'a pas répondu, il y a un siège de vide qu'il faut pourvoir.

Association de protection de la nature, M. Gatet n'a pas répondu.

Pour les présidents des commissions locales de l'eau, il y a un siège à pourvoir ; M. Richard, président de la CLE Sage Vendée n'a pas répondu.

Si vous avez des éléments de réponse, adressez-vous, soit au secrétariat technique de bassin auprès du secrétariat des instances de bassin, soit auprès de M. Doron pour qu'on puisse boucler la composition pour la rentrée de septembre. Cette commission ne s'est pas réunie depuis un an.

M. GUTTON :

Nous allons être amenés à réunir la Comina le 9 octobre à 10h parce que cela fait un an que le nouveau comité de bassin a été installé. Cette commission doit traiter des sujets importants sur les milieux aquatiques.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Point n°8 de l'ordre du jour

M. le président :

La commission Coopération internationale s'est tenue le 7 mai. M. Oudin, ayant cessé son activité, j'ai présidé cette commission.

« L'ordre du jour était le suivant :

1. *Actualités internationales*
2. *Les collectivités et la mise en place du 1 % Oudin/Santini : bilan et argumentaire*
3. *Révision du 10^e programme en matière de Coopération internationale : propositions*
4. *Analyse des demandes d'aides émanant d'organisations non gouvernementales ou de collectivités locales de notre bassin*
5. *Points divers (urgence Népal, relance partenariat Mali)*

Sur le premier point et devant la forte mobilisation en termes de réception et de missions d'appui et d'expertise engagées, la commission s'est félicitée de la richesse des actions de l'agence en matière de relations internationales et du souci constant de conforter nos partenaires historiques (Hongrie) et privilégiés (pays riverains des bassins de la Volta et du Mékong).

Elle a souhaité notamment mettre en exergue le succès de l'organisation par l'agence (avec l'appui de l'OIEau) du séminaire régional dans le bassin du Mékong (Vientiane octobre 2015). Cet évènement préparatoire au forum mondial de l'eau de Daegu a permis de dresser, avec nos partenaires étrangers, le bilan de nos expériences d'appui à la GIRE (gestion intégrées des ressources en eau) dans le sud-est asiatique, et cela depuis 2008, avec la participation des six pays riverains du fleuve Mékong (partenaires seniors et juniors du parlement des jeunes). Ce séminaire a ouvert pour l'agence des premiers échanges prometteurs avec le Myanmar, pays qui est fortement demandeur d'un appui français afin de "construire" une réelle politique de l'eau.

Enfin, le bilan mitigé du 7^e Forum mondial de l'eau a été présenté en séance. Si on peut se réjouir de la place prépondérante jouée par la France, et plus particulièrement par les agences lors de ce forum, la commission a noté cependant l'absence française au niveau ministériel ; un effort aurait pu être fait dans la perspective de la COP 21 qui se tiendra à Paris en fin d'année. Côté coréen, l'organisation de cet évènement n'a pas été à la hauteur de leurs espérances ; le parti pris d'organiser les sessions sur deux villes assez éloignées l'une de l'autre (Daegu et Gyeongju) a entraîné une désaffection des participants pour Gyeongju où la plupart des sessions se sont déroulées sans public et donc sans débats.

Sur le second point, il a été rappelé que si le potentiel du 1 % des agences de l'eau (22 M€ pour les six agences) n'est pas à ce jour atteint, cela est dû notamment à la faible mobilisation des collectivités françaises ; sachant que l'objectif de cette politique n'est pas en soi de mobiliser des fonds à "dépenser" mais bien de mobiliser des fonds pour l'atteinte des objectifs du millénaire en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement ; la France, avec d'autres pays, s'étant engagée à atteindre ces objectifs en 2030.

Dans ce sens, la commission a décidé :

- *De privilégier, à l'automne 2015, des contacts directs avec les grosses agglomérations et les gros syndicats de notre bassin (soit entre 10 et 20 collectivités) et cela au plus haut niveau (présidents du comité de bassin et de la commission Coopération internationale).*
- *De les inciter à un doublement de leurs engagements déjà existants, sinon à une première contribution de 1 €/an/abonné.*

Afin d'encourager les collectivités à porter elles-mêmes ces projets de coopération décentralisée, la commission proposera à la commission Programme, chargée de la révision du 10^e programme, d'apporter, à compter de 2016, une aide de 70 % (50 % aujourd'hui) lorsque la demande d'aide émanera directement d'une collectivité de notre bassin ; cette proposition étant étendue pour toute demande relative à des projets institutionnels et plus particulièrement dans le cadre de nos sept partenariats privilégiés.

Pour ce qui est du point 3, relatif aux propositions de révisions du 10^e programme, les membres de la commission se sont prononcés unanimement pour le maintien de l'atteinte du 1 % en fin de 10^e programme, soit en 2018. La commission souhaite donc que des engagements forts soient maintenus pour les trois prochaines années, soit :

- *2,5 M€ en 2016,*
- *3 M€ en 2017,*
- *3,5 M€ en 2018.*

Pour ce faire, elle propose donc de relever le taux de 50 % à un taux maximum de 70 % pour les collectivités mais préconise aussi :

- *une extension plus large des zones d'intervention de l'agence, tout en conservant la priorité aux pays relevant de l'aide publique au développement française ;*
- *le relèvement du plafond maximum de notre aide de 100.000 € à 200.000 € ;*
- *la possibilité de subventionner pour un même bénéficiaire (notamment les grosses collectivités ou ONG) plusieurs projets concomitamment.*

Enfin, la commission a acté la modification de l'article 5 de la convention type précisant l'obligation du bénéficiaire d'apposer systématiquement le logo de l'agence sur les ouvrages financés.

Pour ce qui est du point 4, il a été présenté 27 demandes d'aides pour un montant cumulé de 993.430 € ; dossiers de demandes complets un mois avant la date de la commission et présentés sous forme de fiches.

Pour la demande de l'association Gorom-Rennes-Gorom (puits traditionnel à Tadist au Niger), sur laquelle la commission avait déjà émis un avis défavorable en mai 2014, celle-ci a confirmé son premier avis, le coût élevé de ce projet restant inchangé (31.125 €).

La commission a, d'autre part, réservé son avis sur les deux demandes émanant de deux associations "Orléans trait d'union monde" et "AMEPT Limousin" souhaitant, dans l'esprit de la loi du 1 % Oudin/Santini, qu'une collectivité de notre bassin soit partie prenante dans le financement de ce projet aux côtés de l'association et de l'agence.

Enfin, suite au séisme survenu le 25 avril au Népal, la commission a décidé de répondre favorablement aux sollicitations d'aide en urgence d'action contre la faim (ACF) et de solidarités international, deux ONG avec lesquelles l'agence a l'habitude de travailler dans le secteur du développement ; aide à hauteur de 50.000 € pour chacune d'elles. Les fiches projets correspondantes seront présentées lors du prochain conseil d'administration du 25 juin 2015.

Les membres de la commission ont donc donné un avis favorable pour 26 dossiers portant à 1.076.887 € les engagements 2015.

Enfin concernant la relance de notre partenariat avec le Mali, et au vu de la non-amélioration de la situation politique et sécuritaire de ce pays, la commission a confirmé la position, prise en 2013, de gel de notre coopération institutionnelle avec l'agence du bassin du fleuve Niger (ABFN) tout en continuant à aider les projets de solidarité portés par des collectivités et des associations de notre bassin au sud Mali.

La prochaine commission Coopération internationale est fixée au mercredi 7 octobre 2015 à 10 heures au siège de l'agence à Orléans. »

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce sujet ?

Mme Riamon va nous faire la présentation du rapport concernant sa commission ; les trois autres présidents ayant déjà présenté les leurs.

Mme RIAMON :

« La commission communication s'est réunie le 6 mai et elle a procédé à l'élection de son vice-président, M. Pierson, représentant du collège des usagers non professionnels.

L'ordre du jour comportait deux points :

- *l'examen d'un plan d'action pour mobiliser les grandes collectivités du bassin pour la mise en œuvre du 1 % pour l'eau*
- *un premier échange sur la préparation du plan de communication 2016-2018.*

1. Mobiliser les collectivités pour la mise en œuvre du 1 % :

Les commissions Communication et Coopération internationale se sont réunies conjointement le 14 janvier et ont proposé de définir un plan d'action pour renforcer l'engagement des collectivités dans le dispositif du 1 %. Elles ont notamment convenu de travailler en parallèle sur les axes suivants :

- *repérer les élus déjà engagés et pouvant servir de relais,*
- *cibler les grandes collectivités territoriales et les syndicats d'eau les plus importants (minimum 50.000 abonnés) afin de se rapprocher de leurs élus et services,*
- *thématiser nos actions sur la coopération décentralisée en l'individualisant dans nos propres messages (Trophées de l'eau, concours d'affiches),*
- *élargir notre communication auprès du public et notamment des jeunes.*

La commission Communication a validé le 6 mai les propositions formulées par les services de l'agence, en soulignant leur caractère « faisable » :

Pour aller vers les grandes collectivités et syndicats d'eau :

- *organiser un atelier d'échanges lors du prochain carrefour des gestions locales de l'eau ;*
- *préparer un courrier ciblé après adoption de la révision du programme d'intervention ; l'accompagner de la fiche d'information sur les aides révisées et du numéro de la revue sur la coopération*
- *proposer une rencontre de l'eau destinée aux collectivités et syndicats d'eau ;*
- *consacrer une page « gros plan sur » de la lettre d'information trimestrielle à l'explication et illustration de cette politique.*

Pour thématiser les actions :

- *identifier en propre une catégorie « coopération pour l'eau » lors de la prochaine édition des Trophées de l'eau*

Pour thématiser et aller vers les jeunes :

- *proposer que le prochain concours d'affiches porte sur « la vie dans l'eau, ici et ailleurs »*

Pour aller vers le tout public :

- *enrichir les pages internet avec des exemples d'actions et des retours d'expériences tirés des missions d'évaluation des actions financées, des interviews d'élus de collectivités françaises engagées dans ces actions, proposer des articles sur le site tout public prenons-soin-de-leau.fr*
- *réaliser des vidéos sur une ou deux actions lauréates des trophées 2015.*

Au cours de l'échange,

- les membres de la commission ont souligné la nécessité de disposer d'articles clefs en main utilisables dans les bulletins des collectivités (régions, départements...) ou des associations ;
- le président Pélicot a indiqué qu'il envisageait de rencontrer les présidents des communautés d'agglomération du bassin avec le ou la futur(e) président(e) de la commission Coopération internationale, car rien ne remplace la communication directe ;
- du point de vue des argumentaires, les membres de la commission ont rappelé que le principe « agir sur le préventif plutôt que sur le curatif » s'imposait également en matière de communication sur les projets pour l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- enfin ils ont suggéré que l'agence étudie pour l'avenir l'organisation d'un concours d'affiches conjoint avec un de nos partenaires étrangers.

2. La préparation du plan de communication 2016-2018 :

Le plan de communication 2013-2015 de l'agence de l'eau s'achève cette année. La commission a validé le principe d'un nouveau plan stratégique triennal pour la période 2016-2018 qui sera soumis au comité de bassin avant la fin de l'année 2015, ou tout début 2016. Ces premiers échanges ont permis à la commission d'indiquer aux services ses principales attentes pour ce futur plan :

- Les grands objectifs, faciliter la réalisation du (nouveau) Sdage et du 10^e programme pour le bon état des eaux sont confirmés.
- Mais les membres de la commission insistent sur la nécessité de communiquer sur les fondamentaux : l'agence de l'eau, le comité de bassin, leurs rôles, ce que représentent les redevances et ce qu'elles permettent de financer (« à quoi ça sert, pourquoi paye-t-on ? »). Les différents retours de la presse lors de la publication du rapport de la Cour des comptes ont en effet montré la grande méconnaissance du fonctionnement des agences de l'eau. Les membres de la commission confirment cette méconnaissance des différents publics qu'ils rencontrent quotidiennement. Ils insistent également sur l'exigence renforcée de transparence qui se manifeste de toute part.
- La commission se félicite du travail engagé dans le cadre du plan précédent pour définir une véritable stratégie de communication numérique et rénover les outils et les approches de l'agence dans ce domaine. Ce chantier particulièrement structurant doit se poursuivre dans le prochain plan.
- La commission mesure aussi les évolutions, et parfois les bouleversements, que la transition numérique entraîne avec elle : nécessité de repenser les articulations entre événements, éditions papier et numérique ; nécessité d'aller vers des flux plus réguliers d'une information simple, illustrée, ludique, distincte des « stocks d'information » que constituent les gros documents de référence, nécessité de développer le multimédia, l'infographie, l'accessibilité et la mobilité.

La commission examinera le projet de plan de communication construit sur ces bases lors de sa prochaine réunion, 16 septembre 2015.

Par ailleurs, les membres de la commission ont demandé à la direction de l'agence de réfléchir à un mode d'association des membres du comité de bassin à des manifestations importantes dans le domaine de l'eau. »

POINTS DIVERS

Point n°9 de l'ordre du jour

M. le président :

Je vous donne maintenant un certain nombre d'informations.

Le semestre à partir du début septembre est assez chargé :

- jeudi 8 octobre : comité de bassin (révision du 10^e programme) ;
- jeudi 5 novembre ⁽¹⁾ : comité de bassin (adoption du Sdage) ; (1) : *Cette date a depuis lors été avancée au mercredi 4 novembre.*
- 9 octobre à 10h : réunion de la Comina (initialement prévue le 14 octobre) ;
- 13 octobre à 10h : commission Inondations plan Loire (initialement prévue le 16 octobre) ;
- 29 septembre, 30 septembre et 14 octobre : réunions de la commission Planification ;
- 17 septembre à 10h : commission Finances et Programmation ;
- 15 septembre à 10h : commission Littoral ;
- 16 septembre à 10h : commission Communication ;
- 7 octobre à 10h : commission Coopération internationale.

Vous trouverez ces dates sur le site extranet du comité.

M. ROUSSEAU :

Nous avons évoqué l'agence française pour la biodiversité, Mme Dumoulin nous en a dit quelques mots. En plus, il y a eu une rencontre avec une commission sénatoriale. Dans la mesure où les acteurs de l'eau sont largement concernés par l'Agence Française de la Biodiversité, pourrions-nous avoir un éclairage plus consistant que ce qui a été apporté jusqu'à maintenant ?

Mme DUMOULIN :

Il n'y a pas eu de remise en cause fondamentale des grands principes de la loi sur la biodiversité. Tout reste en place pour la création d'une Agence Française pour la Biodiversité, pour la partie qui concerne directement le monde de l'eau.

Un premier sujet concerne l'élargissement du champ de compétence des agences de l'eau au champ de la biodiversité et du milieu marin. Il n'y a pas de modification par rapport au vote de l'Assemblée nationale. Par contre, pour ce qui concerne le titre 3bis ajouté par des parlementaires, le rapporteur du Sénat a plutôt proposé d'inscrire dans la loi la réforme que nous avons réalisée l'année dernière concernant la division du collège des usagers en trois groupes : le premier sous-collège des usagers économiques industriels, le deuxième sous-collège des usagers économiques ruraux et le troisième sous-collège des usagers non économiques.

Pour ce qui concerne les conseils d'administration des agences de l'eau, le rapporteur est revenu en arrière par rapport à la proposition de l'Assemblée nationale. Il maintient une séparation du conseil d'administration des agences de l'eau en trois blocs équivalents : un bloc Etat, un bloc collectivités, un bloc usagers, avec une répartition du collège des usagers en trois groupes en fonction des trois sous-collèges élus au comité de bassin.

Il existe une dernière modification plus compliquée sur le plan juridique. Pour le moment, il y aurait la possibilité d'encadrer les programmes des agences de l'eau en fonction de la stratégie nationale et des stratégies régionales de la biodiversité. A partir du moment où les agences de l'eau ont la possibilité de financer des actions en matière de biodiversité et de milieux marins, il y aurait la demande d'un lien entre les documents cadres de la biodiversité et les programmes des agences de l'eau. Il s'agit d'une nouveauté importante puisque cela implique d'autres documents que le Sdage comme document cadre.

Ce sont des propositions de la commission sénatoriale. Tout cela sera examiné en première lecture au Sénat en octobre. Pour le moment, les positions du gouvernement sur l'ensemble de ces ajouts ne sont pas encore établies. Je ne peux pas vous dire exactement ce que la ministre soutiendra dans les nouvelles propositions faites par les sénateurs et ce qu'elle ne soutiendra pas.

M. MORIN :

J'étais présent au CNE avec M. Rousseau où une communication de la ministre a été lue. Ces sujets et d'autres ont été largement débattus. Nous avons voté une délibération amendée qui donne des thématiques intéressantes à débattre dans les comités de bassin. L'intervention écrite par la ministre propose un certain nombre de points aux divers comités de bassin pour la mise en place des Sdage et la révision des programmes.

M. PIRIOU :

Je suis nouveau dans cette assemblée. Je voulais avoir des précisions sur le programme de surveillance en milieu marin. Il semble que l'agence de l'eau serait sollicitée pour financer tout ou une partie de ce programme. D'après ce que je connais, le PAMM (plan d'action pour le milieu marin) a un programme de surveillance, lequel a été voté favorablement avec des réserves. Une des réserves consiste à savoir qui fait cette surveillance et avec quel budget. Le conseil régional de Bretagne, les quatre conseils départementaux, la conférence régionale mer et littoral et le conseil maritime de façade ont voté défavorablement parce qu'ils n'ont pas eu de réponse à cette question.

Les services de l'Etat nous ont dit qu'ils vont revoir cela et nous présenter un nouveau projet d'ici à l'automne. Pour l'instant, il n'y a pas encore de réponse. Je ne sais pas si c'est le ministère, l'agence de l'eau ou le comité de bassin qui va répondre.

Mme DUMOULIN :

Les programmes de surveillance sont une obligation communautaire. Une synthèse en vue de leur mise en place va être transmise au conseil maritime de façade. Pour la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie milieu marin, l'organisation de gouvernance au niveau des façades maritimes fonctionne de la même manière que notre assemblée. L'ensemble des acteurs sont réunis pour débattre et pour donner leurs avis. In fine, ces documents sont également validés par les préfets.

Concernant le financement du programme de surveillance du milieu marin, les agences de l'eau financent déjà et sont compétentes pour tout ce qui relève du littoral. Une partie importante de la surveillance est déjà réalisée pour le compte de la DCE (directive cadre sur l'eau), dans le cadre des missions premières des agences de l'eau.

Après, il va falloir étendre le programme de surveillance et être en capacité de mesurer l'état des écosystèmes au-delà de la zone littorale. Dans ce cadre, l'Etat financera en partie ces questions. L'élargissement du champ de compétence des agences de l'eau permettra également que ces dernières puissent financer une partie de ce programme.

Tout cela sera soumis aux instances ; rien de sera fait de façon non concertée et non discutée.

Le budget consacré à la biodiversité ou aux milieux marins est sans commune mesure avec celui mis à la disposition des agences de l'eau pour le bon état des eaux. Aujourd'hui, la plupart de la pollution du milieu maritime vient de la terre. A partir du moment où nous aurons amélioré le bon état des eaux, il y aura beaucoup moins de travail à faire sur le milieu marin.

M. ROUSSEAU :

Les acteurs de l'eau dans ce comité de bassin suivent-ils vraiment l'évolution du projet de loi sur la biodiversité et les impacts que cela peut avoir ? Qui dit actions nouvelles dit ressources nouvelles. Quelle est l'ampleur de ces actions nouvelles ? La création de redevances nouvelles se discute dans un secteur du ministère de l'environnement. Les acteurs de l'eau doivent s'en préoccuper.

D'autres aspects peuvent nous interpeller : le conseil d'administration de l'agence française de biodiversité me paraît être un défi dans la mesure où il n'y aura plus de conseil d'administration à l'Onema ; l'Onema est une structure qui aide les agences de l'eau dans un certain nombre de missions.

Nous ne sommes pas au bout du processus législatif, toutefois des choses s'inscrivent. Les trois sous-comités dans le collège des usagers sont actés même si d'autres problèmes persistent. Il est vrai que cette réforme est complexe.

M. le président :

Y a-t-il d'autres remarques ? Je vous souhaite de bonnes vacances.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 45).

Comité de bassin

09/07/2015

Suivi du quorum

Quorum 95 = 156 ok

Statut :

P présent
R représenté
PV a donné son pouvoir
A absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :	A donné pouvoir à :		
Emerg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés		
107	164	7	-8	163	188	188	10	45	57	
								12	57	
x	0		0	PV	AIME	Usagers				GANDRIEAU
	2		0	P	ALBERT	Collectivités territoriales		RAMBAUD		
	0		0	A	ANTON	Collectivités territoriales				
	0		0	A	AUCONIE	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	BARNIER	Collectivités territoriales				PELICOT
	0		0	PV	BARRET	Etat et établissements publics				FLEUTIAUX
x	1		0	P	BEAUFILS	Usagers				
x	1		0	P	BEAUJANEAU	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	BECHLER	Etat et établissements publics				GAILLET
	0		0	A	BELAUD	conseil départemental des Deux-Sèvres				
x	1	12H	-1	P	BELLIARD	Usagers		JACQ		VOISIN
x	2		0	P	BERTRAND	Etat et établissements publics				
	0		0	A	BITEAU	Usagers				
x	1	12H30	-1	P	BLACHON	Usagers				
x	2		0	P	BLEUNVEN	conseil départemental du Morbihan		MEHEUST		
x	1		0	P	BODARD	Collectivités territoriales				
x	2		0	P	BOISNEAU Philippe	Usagers		VALLEE		
x	1		0	P	BOISNEAU Jean-Paul	conseil départemental du Maine et Loire				
x	1		0	PV	BONNEFOUS	Usagers				SAILLARD
	0		0	P	BONNET	Collectivités territoriales				
X	3		0	R	BONNEVILLE	Etat et établissements publics	BERTRAND	NAVEZ	COMET	
	0		0	P	BONNIN	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	BOUCHARDY	Collectivités territoriales				RIAMON
	0		0	PV	BOUJOT	Collectivités territoriales				THOMAZO
	0		0	PV	BOUSSARD	conseil départemental de la Sarthe				MICHEL
	0		0	A	BRAVARD	Collectivités territoriales				
x	1		0	P	BRET	Usagers				
	0		0	P	BROCHOT	conseil départemental de Saone et Loire				
X	2		0	P	BRUGIERE	Usagers		FAUCONNIER		
x	3		0	P	BRUNY	Usagers		PELLERIN	LEFEBVRE-RAUDE	
	0		0	PV	BUIIN	Usagers				GOUSSET
	0		0	PV	BURLOT	Collectivités territoriales				LEFEBVRE
x	1		0	P	CAROLY	Usagers				
x	1		0	P	CAUDAL	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	CAYREL	Etat et établissements publics				CHASSANDE
	0		0	PV	CEDELLE	Collectivités territoriales				DOUGE
X	1		0	R	CHALUS	Etat et établissements publics	DELOUIS			
x	3		0	P	CHASSANDE	Etat et établissements publics		DE OLIVEIRA	CAYREL	
	0		0	PV	CHATRY	Usagers				PATURAT
x	2		0	P	CHELLET	Usagers		MORANDEAU		
x	2		0	P	CHITO	conseil départemental de l'Allier		GAILLARD		
	0		0	A	COISNE	Usagers				
	0		0	PV	COLLET	Usagers				MERY
X	1		0	P	COLLETER	Usagers				
	0		0	PV	COMET	Etat et établissements publics				BONNEVILLE
X	2		0	P	COUTURIER	Collectivités territoriales		HERVOCHON		
x	1		0	P	COZIC	Collectivités territoriales				
x	2		0	R	DAMIE	Etat et établissements publics	MORAGUEZ	DE CADEVILLE		
	0		0	PV	DAMIENS	Collectivités territoriales				DEGUET
	0		0	P	D'AUX	Collectivités territoriales				GIBEY
x	2		0	R	DAVID	Etat et établissements publics	HUGUET	MALHERBE		
x	1		0	P	DE BEAUMESNIL	Usagers				
	0		0	PV	DE BOYSSON	Usagers				SOUBOUROU
	0		0	PV	DE CADEVILLE	Etat et établissements publics				DAMIE
	0		0	PV	DE GUENIN	Etat et établissements publics				GAILLET
	0		0	PV	DE LESPINAY	Usagers				ROUSSEAU
	0		0	PV	DE OLIVEIRA	Etat et établissements publics				CHASSANDE
	0		0	PV	DE REDON	conseil départemental du Loir et Cher				RIOTTE
x	3		0	P	DEGUET	Collectivités territoriales		DAMIENS	RABINEAU	
	0		0	A	DE LAPORTE	conseil départemental de la Nièvre				
	0		0	A	DELPUECH	Etat et établissements publics				
	0		0	PV	DELZANT	Etat et établissements publics				DUFRESNOY
x	1		0	R	DE MARCQ	Etat et établissements publics	GOMEZ			
x	1		0	P	DENIS	Usagers				
	0		0	PV	DHUY	Usagers				DREVET
x	3		0	P	DIDON	Etat et établissements publics		VERMEULEN	ETAIX	
	0		0		DORON	Usagers				
x	1		0	P	DOUCET	conseil départemental de l'Indre				
X	2		0	P	DOUGE	Collectivités territoriales		CEDELLE		
x	1		0	P	DRAPEAU	Collectivités territoriales				
x	2		0	P	DREVET	Usagers		DHUY		
x	2		0	P	DUFRESNOY	Etat et établissements publics		DELZANT		
	0		0	A	DURAND	Usagers				
	0		0	PV	ETAIX	Etat et établissements publics				DIDON
X	1		0	P	FAUCHER	conseil départemental de Vendée				
x	1	11H	-1	PV	FAUCONNIER	Usagers				BRUGIERE
	0		0		FAUVEL	Collectivités territoriales				
x	3		0	P	FLEUTIAUX	Etat et établissements publics		BARRET	JAU	
	0		0	PV	FONTAINE	Usagers				MILLIERAS
	0		0	PV	FRECHET	Collectivités territoriales				RIAMON
	0		0	PV	FUZEAU	Etat et établissements publics				VANLAER
X	1		0	PV	GAGNEUX	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	GAILLARD	conseil départemental de la Creuse				CHITO
x	3		0	R	GAILLET	Etat et établissements publics	FREMAUX	BECHLER	DE GUENIN	
x	2		0	P	GANDRIEAU	Usagers		AIME		
x	1		0	P	GANNE	Usagers				
	0		0	A	GASCHET	conseil départemental d'Indre et Loire				
x	1		0	P	GAULANDEAU	Usagers				
x	2		0	R	GAUTHIER	Etat et établissements publics	HERVOUET	LAROUSSINIE		
x	2		0	P	GIBEY	Collectivités territoriales		D'AUX		
x	1		0	P	GILBERT	Usagers				
x	1		0	P	GOUPY	Usagers				

Comité de bassin

09/07/2015

Suivi du quorum

Quorum 95 = 156 ok

Statut :

P présent
 R représenté
 PV a donné son pouvoir
 A absent

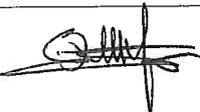
Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		A donné pouvoir à :	
Emarg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés		
107	164	7	-8	163	188	188	10	45 57	57	
								12		
x	3		0	P	GOUSSET	Usagers		GRIGNOU	BUIN	
0	0		0	PV	GRELICHE	Etat et établissements publics				HIRTZIG
0	0		0	PV	GRIGNOU	Usagers				GOUSSET
x	1		0	P	GRIMPRET	Collectivités territoriales				
x	1		0	P	GROSJEAN	Collectivités territoriales				
x	2		0	P	GUILLAUME	Usagers		ROCHER		
0	0		0	A	GUYOT	Etat et établissements publics				
0	0		0	A	HANGARD	Usagers				
x	1		0	P	HERILIER	Usagers				
x	1		0	P	HERVE	conseil départemental d'Ille et Vilaine				
0	0		0	PV	HERVOCHON	conseil départemental Loire-Atlantique				COUTURIER
x	3		0	R	HIRTZIG	Etat et établissements publics	DONDASSÉ	GRELICHE	MARIE	
0	0		0	A	HUET	Usagers				
0	0		0	PV	JACQ	Etat et établissements publics				BERTRAND
x	1		0	P	JANVROT	Usagers				
0	0		0	PV	JAU	Etat et établissements publics				FLEUTIAUX
0	0		0	PV	JODAR	conseil départemental de la Loire				PELICOT
x	1		0	P	LARDON	Usagers				
x	1		0	PV	LAROUSSINIE	Etat et établissements publics				GAUTHIER
X	1		0	R	LASFARGUES	Etat et établissements publics	WICKER			
0	0		0	A	LE FAOU	Usagers				
x	1		0	P	LE GOFF	Collectivités territoriales				
0	0		0	A	LE SAULNIER	Collectivités territoriales				
x	1		0	P	LECHALUVE	conseil départemental du Loiret				
x	1		0	P	LEDEUX	conseil départemental de la Vienne				
x	2		0	P	LEFEBVRE	Collectivités territoriales		BURLLOT		
0	0		0	PV	LEFEBVRE-RAUDE	Usagers				BRUNY
X	1		0	P	LEFORT	conseil départemental de la Haute-Vienne				
0	0		0	A	LEGEAS	Usagers				
x	1		0	P	LEIBREICH	Etat et établissements publics				
x	1	12H30	-1	P	LEMARE	conseil départemental d'Eure et Loir				
x	1		0	P	LONQUEU	Usagers				
x	2		0	P	LOSTANLEN	conseil départemental du Finistère		RAOULT		
x	1	12H30	-1	P	LUCAUD	Collectivités territoriales				
0	0		0	PV	MALHERBE	Etat et établissements publics				DAVID
x	1		0	P	MARCELLOT	Collectivités territoriales				
0	0		0	PV	MARIE	Etat et établissements publics				HIRTZIG
0	0		0	A	MAURIN	Collectivités territoriales				
X	1		0	P	MAUSSION	Usagers				
0	0		0	PV	MEHEUST	conseil départemental des Côtes d'Armor				BLEUNVEN
X	1		0	P	MENIER	Usagers				
X	2		0	P	MERY	Usagers		COLLET		
x	2		0	P	MICHEL	conseil départemental de la Mayenne		BOUSSARD		
x	2		0	P	MILLIERAS	Usagers		FONTAINE		
0	0		0	A	MOELO	Usagers				
0	0		0	PV	MORANDEAU	Usagers				CHELLET
x	2		0	P	MORIN	Collectivités territoriales		SAUVADE		
x	1		0	P	MOSSANT	Usagers				
0	0		0	PV	NAVEZ	Etat et établissements publics				BONNEVILLE
0	0		0	PV	NOARS	Etat et établissements publics				VANLAER
x	1		0	P	PALPAQUIER	conseil départemental de la Lozère				
x	2	11H	-2	PV	PATURAT	Usagers		CHATRY		ROBERT Alain
x	3		0	P	PELLICOT	Collectivités territoriales		BARNIER	JODAR	
0	0		0	PV	PELLERIN	Usagers				BRUNY
0	0		0	P	PENAUD	Usagers				
x	1		0	P	PETROT	Usagers				
x	1		0	P	PIERSON	Usagers				
x	1		0	P	PIRIOU	Usagers				
x	1		0	P	PLESSIS	Usagers				
0	0		0	PV	POINTEREAU	Collectivités territoriales				ROBERT Jean-François
0	0		0	A	PRORIOL	Collectivités territoriales				
x	1		0	P	QUENOT	Usagers				
0	0		0	A	QUILLET	Collectivités territoriales				
0	0		0	PV	RABINEAU	Collectivités territoriales				DEGUET
0	0		0	PV	RAMBAUD	Collectivités territoriales				ALBERT
0	0		0	PV	RAOULT	Collectivités territoriales				LOSTANLEN
x	3		0	P	RIAMON	Collectivités territoriales		FRECHET	BOUCHARDY	
x	2		0	P	RIOTTE	conseil départemental du Cher		DE REDON		
x	2		0	P	ROBERT Jean-François	Collectivités territoriales		POINTEREAU		
x	2		0	P	ROBERT Alain	Usagers		PATURAT		
x	1		0	P	ROBERT Jacques	Usagers				
0	0		0	PV	ROCHER	Usagers				GUILLAUME
x	1		0	P	ROLLAND	Collectivités territoriales				
x	1		0	P	ROUFFET-PINON	Usagers				
x	2		0	P	ROUSSEAU	Usagers		DE LESPINAY		
x	1		0	P	ROUSSET	conseil départemental de la Haute-Loire				
x	2		0	P	SAILLARD	Usagers		BONNEFOUS		
x	2		0	P	SAQUET	Usagers		VENDROT		
x	1		0	P	SAUMUREAU	Usagers				
0	0		0	PV	SAUVADE	conseil départemental du Puy de Dôme				MORIN
x	1		0	P	SAUVEZ	Collectivités territoriales				
x	1		0	P	SIMARD	Usagers				
x	2		0	P	SOUBOUROU	Usagers		DE BOYSSON		
0	0		0	A	STRZODA	Etat et établissements publics				
x	1		0	P	TAUFFLIEB	Usagers				
x	2		0	P	THOMAZO	Collectivités territoriales		BOUJOT		
X	1		0	P	TIENGOU	Usagers				
x	1		0	P	TROUVAT	Usagers				
0	0		0	PV	VALLÉE	Usagers				BOISNEAU Philippe
X	3		0	R	VANLAER	Etat et établissements publics	BARTHÉLÉMY	NOARS	FUZEAU	
x	1	10h	-1	PV	VENDROT	Usagers				SAQUET
0	0		0	PV	VERMEULEN	Etat et établissements publics				DIDON
0	0		0	A	VIGIER	Usagers				
0	0		0	A	VIGNAL	Collectivités territoriales				
x	2		0	P	VOISIN	Usagers		BELLIARD		
x	1		0	P	YWARD	conseil départemental de l'Orne				

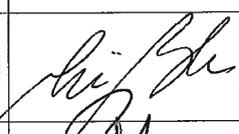
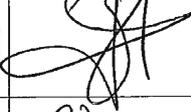
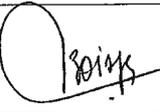
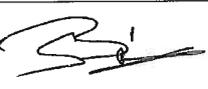
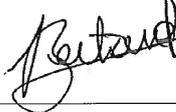
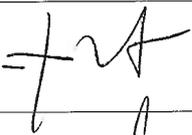
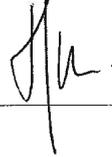
COMITÉ DE BASSIN

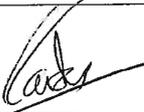
Réunion le jeudi 9 juillet 2015

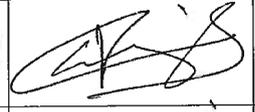
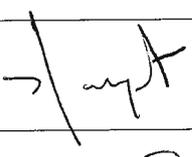
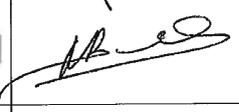
(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

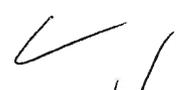
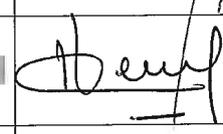
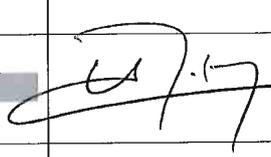
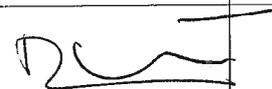
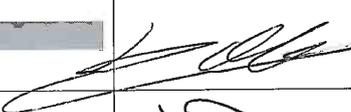
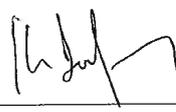
Membres et assistants de droit

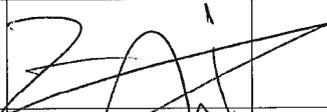
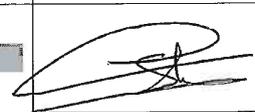
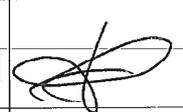
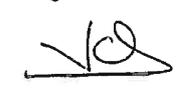
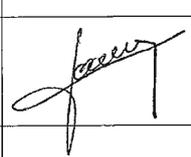
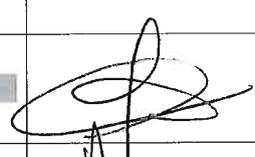
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. AIME Christian		
	P	M. ALBERT Philippe		M. RAMBAUD Eric
	A	Mme ANTON Stéphanie		
	A	Mme AUCONIE Sophie		
	A	M. BARNIER Jean-François		
	A	Mme BARRET Christiane		
	P	M. BEAUFILS Marc		
	P	M. BEAUJANEAU Gilbert		
	A	M. BECHLER Jean-Yves		
	A	M. BELAUD Bernard		
<i>ne de pense pas.</i>	P	M. BELLIARD Jean-Luc		
	P	M. BERTRAND Patrick		M. JACQ François
	A	M. BITEAU Benoît		

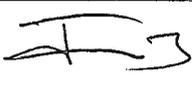
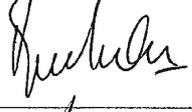
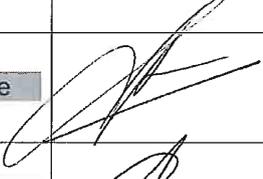
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. BLACHON Eric		
+ chauffeur	P	M. BLEUNVEN Yves		Mme MEHEUST Véronique
	P	M. BODARD Philippe		
	P	M. BOISNEAU Jean-Paul		
	P	M. BOISNEAU Philippe		
	A	M. BONNEFOUS Nicolas		
	P	M. BONNET Maurice		
	A	Mme BONNEVILLE Annick R. par Mme Isabelle BERTRAND		M. COMET Henri-Michel M. NAVEZ Marc
	P	M. BONNIN Philippe		
	A	M. BOUCHARDY Christian		
	A	M. BOUJOT Jérôme		
	A	M. BOUSSARD François		
	A	M. BRAVARD Michel		
	P	M. BRÉT Olivier		
+ chauffeur	P	M. BROCHOT Frédéric		
	P	M. BRUGIERE Marc		

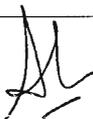
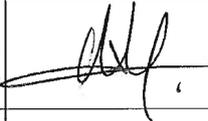
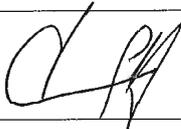
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme BRUNY Régine		Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique M. PELLERIN François-Marie
	A	M. BUIN Pierre		
	A	M. BURLOT Thierry		
	P	Mme CAROLY Celine		
	P	M. CAUDAL Claude		
	A	M. CAYREL Laurent		
	A	M. CEDELLE Serge		
	A	M. CHALUS Jean-Pierre R. par M. Antoine DELOUIS		
	P	M. CHASSANDE Christophe		M. CAYREL Laurent M. DE OLIVEIRA Emmanuel
	A	M. CHATRY Thierry		
	P	M. CHELLET Pascal		M. MORANDEAU Philippe
+ chauffeur	P	M. CHITO Christian		M. GAILLARD Thierry
	A	M. COISNE Henri		
	A	M. COJAN Olivier		
	A	M. COLLET Yannick		
	P	M. COLLETER Jean-Yves		

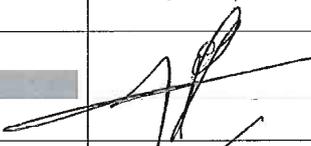
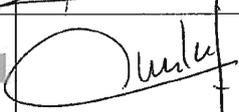
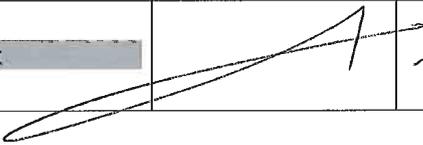
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. COMET Henri-Michel		
	P	M. COUTURIER Christian		M. HERVOCHON Freddy
	P	M. COZIC Thierry		
	A	Mme D'AUX Anne		
	A	M. DAMIE Philippe R. par Mme MORAGUEZ		M. DE CADEVILLE Olivier
	A	M. DAMIENS Jean-Bernard		
	A	Mme DAVID Isabelle R. par M. Daniel HUGUET		M. MALHERBE Hervé
	P	M. DE BEAUMESNIL Michel		
	A	M. DE BOYSSON Xavier		
	A	M. DE CADEVILLE Olivier		
	A	M. DE GUENIN Philippe		
	A	M. DE LESPINAY Josselin		
	A	M. DE OLIVEIRA Emmanuel		
	A	M. DE REDON Louis		
	P	M. DEGUET Gilles		M. DAMIENS Jean-Bernard M. RABINEAU Pierre
	A	Mme DELAPORTE Blandine		

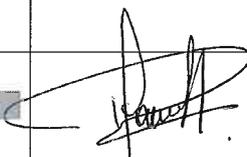
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. DELPUECH Michel		
	A	M. DELZANT Eric		
	A	M. DEMARCQ François R. par M. Eric GOMEZ		
	P	M. DENIS Bernard		
	A	M. DHUY Dominique		
	P	M. DIDON Emmanuel		Mme ETAIX Corinne M. VERMEULEN Patrice
	A	M. DORON Jean-Paul		
	P	M. DOUCET Claude		
	P	M. DOUGE Christophe		M. CEDELLE Serge
	P	M. DRAPEAU Jean-Luc		
	P	M. DREVET Vincent		M. DHUY Dominique
/	P	M. DUFRESNOY Philippe		M. DELZANT Eric
	A	M. DURAND Dominique		

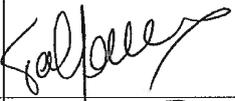
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme ETAIX Corinne		
	P	M. FAUCHER Noël		
Ne dijeune pas	P	M. FAUCONNIER Jean-Michel		
	A	M. FAUVEL Auguste		
	P	M. FLEUTIAUX Claude		Mme BARRET Christiane M. JAU Michel
	A	M. FONTAINE Olivier		
	A	M. FRECHET Daniel		
	A	M. FUZEAU Michel		
	P	M. GAGNEUX Jean-Yves		
	A	M. GAILLARD Thierry		
	A	M. GAILLET Jean-Roch R. par M. Guy FREMAUX		M. BECHLER Jean-Yves M. DE GUENIN Philippe
	P	M. GANDRIEU James		M. AIME Christian
	P	M. GANNE Jean-Daniel		
	A	M. GASCHET Jean-Pierre		
	P	M. GAULANDEAU Claude		
	A	Mme GAUTHIER Odile R. par M. Gwenaël HERVOUET		M. LAROUSSINIE Olivier

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. GIBEY Jean-Marc		Mme D'AUX Anne
	P	M. GILBERT André		
	P	M. GOUPY Bernard		
	P	M. GOUSSET Bernard		M. BUIIN Pierre M. GRIGNOU Hervé
	A	M. GRELICHE Patrice		
	A	M. GRIGNOU Herve		
	P	M. GRIMPRET Christian		
	P	M. GROSJEAN Francis		
	P	M. GUILLAUME Pierre		Mme ROCHER Isabelle
	A	M. GUYOT Patrice		
	A	M. HANGARD Gregory		
	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne		
+ chauffeur	P	M. HÉRVE Marc		
	A	M. HERVOCHON Freddy		
	A	Mme HIRTZIG Sylvie R. par M. Dieudonné DONDASSÉ		M. GRELICHE Patrice M. MARIE Christian
	A	M. HUET Gilles		

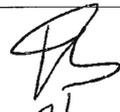
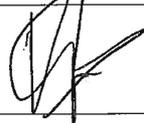
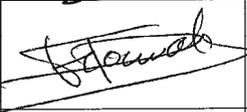
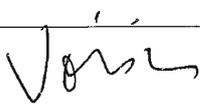
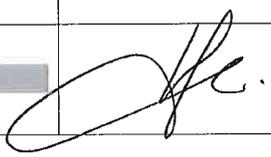
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. JACQ François		
	P	M. JANVROT Guy		
	A	M. JAU Michel		
	A	Mme JODAR Christiane		
	P	M. LARDON Antoine		
	A	M. LAROUSSINIE Olivier		
	A	M. LASFARGUES Frédéric R. par M. Frédéric WICKER		
	A	Mme LE FAOU Lénaïck		
	P	M. LE GOFF Roger		
	A	Mme LE SAULNIER Brigitte		
	P	M. LECHAUVÉ Michel		
	P	M. LEDEUX Jean-Louis		
	P	M. LEFEBVRE André		M. BURLOT Thierry
	A	Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique		
	P	M. LEFORT Pierre		
	A	Mme LEGEAS Michèle		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	<input checked="" type="radio"/> P	M. LEIBREICH Johann		
+ chauffeur	<input checked="" type="radio"/> P	M. LEMARE Jacques		
	<input type="radio"/> P	M. LONQUEU Benoit		
	<input checked="" type="radio"/> P	M. LOSTANLEN Georges		M. RAOULT Loïc
	<input checked="" type="radio"/> P	M. LUCAUD Laurent		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. MALHERBE Hervé		
	P	M. MARCELLOT René		
	A	M. MARIE Christian		
	A	M. MAURIN Bruno		
	P	Mme MAUSSION Patricia		
	A	Mme MEHEUST Véronique		
	P	M. MENIER Jean-René		
	P	M. MERY Yoann		M. COLLET Yannick
	P	M. MICHEL Louis		M. BOUSSARD François
	P	M. MILLIERAS Christophe		M. FONTAINE Olivier
	A	M. MOELO Jean-Yves		
	A	M. MORANDEAU Philippe		
+ chauffeur	P	M. MORIN Serge		M. SAUVADE Bernard
	P	M. MOSSANT Pierre		
	A	M. NAVEZ Marc		
	A	Mme NOARS Françoise		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. PALPACUER Bernard		
<i>Mme déjeune pas</i>	P	M. PATURAT Jacques		M. CHATRY Thierry
<i>Président</i>	P	M. PELICOT Joël		Mme JODAR Christiane M. BARNIER Jean-François
	A	M. PELLERIN François-Marie		
	P	M. PENAUD Jean		
	P	M. PETROT Régis		
	P	M. PIERSON Jean-Paul		
	P	M. PIRIOU Jean-Yves		
	P	M. PLESSIS Georges		
	A	M. POINTEREAU Rémy		
	A	M. PRORIOU Jean		
	P	M. QUENOT Gérard		
	A	M. QUILLET Lionel		
	A	M. RABINEAU Pierre		
	A	M. RAMBAUD Eric		
	A	M. RAOULT Loïc		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme RIAMON Marie-Hélène		M. FRECHET Daniel M. BOUCHARDY Christian
+ chauffeur	P	M. RIOTTE Emmanuel		M. DE REDON Louis
	P	M. ROBERT Alain		
	P	M. ROBERT Jacques		
	P	M. ROBERT Jean-François		M. POINTEREAU Rémy
	A	Mme ROCHER Isabelle		
	P	M. ROLLAND Benoît		
	P	Mme ROUFFET-PINON Andrée		
	P	M. ROUSSEAU Bernard		M. DE LESPINAY Josselin
+ chauffeur	P	Mme ROUSSET Nathalie		
/	P	M. SAILLARD Vincent		M. BONNEFOUS Nicolas
	P	M. SAQUET Christian		
	P	M. SAUMUREAU Marc		
	A	M. SAUVADE Bernard		
	P	M. SAUVEZ Marc		
	P	M. SIMARD Jean-Pierre		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. SOUBOUROU Christian		M. DE BOYSSON Xavier
A	M. STRZODA Patrick		
P	M. TAUFFLIEB Eric		
P	M. THOMAZO Roger		M. BOUJOT Jérôme
P	M. TIENGOU Alain		
P	M. TROUVAT Pierre		
P	M. VALLEE Mickaël		
A	M. VANLAER Hervé R. par M. Dominique BARTHÉLÉMY		Mme NOARS Françoise M. FUZEAU Michel
P	M. VENDROT Michel		D. 10h.
A	M. VERMEULEN Patrice		
A	M. VIGIER André		
A	Mme VIGNAL Odile		
P	M. VOISIN Jean-Bernard		
P	Mme YVARD Séverine		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	164

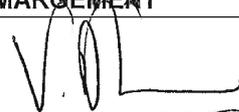
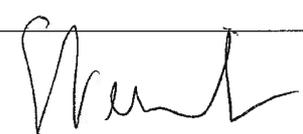
Présents : 112
Dont représentés : 10
Pouvoirs donnés : 52
Absents : 7

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

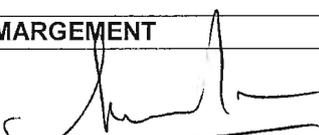
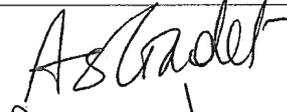
COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 9 juillet 2015

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	P	Mme DUMOULIN-WIECZORKIEWICZ Virginie	
	P	M. GUTTON Martin	
	A	M. MARTINOT Bertrand	
	P	Mme STEINFELDER Mauricette	

Participent également

		NOM	EMARGEMENT
	P	Mme BEVIERE Monique <i>Présidente de la CLE Sage Nappe de Beauce</i>	
	P	Mme BLANLOEIL-RENOUX Nathalie <i>Responsable dossier environnement CRA du Centre - Accompagne M. LIROCHON</i>	
	P	M. BOISGARD Laurent <i>Animateur</i>	
	P	M. CAPDEVILLE Bruno	
	P	M. CARRE Philippe <i>Chef de l'unité politique de l'eau</i>	
	P	Mme GADET Astrid <i>Animatrice</i>	
	P	Mme GIRAUD Anaïs	

	NOM	EMARGEMENT
ne déjeune pas	P M. JOLY Véronique	
ne déjeune pas	P M. METAYER Frédéric	
	P M. MORISSET Alain	
	P Mme PETIARD-COLOMBIE Sarah	
	P M. PROSPER Julien	
	P Mme PROY Dominique	
	P Mme RAFFARD Catherine	
	P M. RIDEAU Rodolphe Technicien gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques	

LEGEARD Nathanaël
Conseil Régional Centre Val de Loire

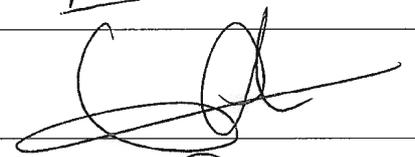
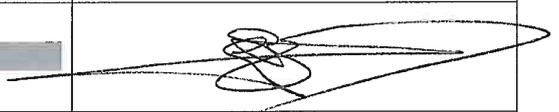
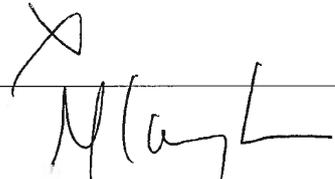
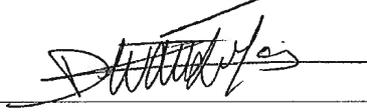
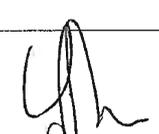
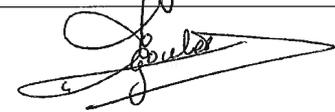
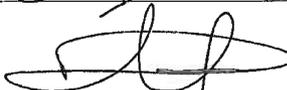
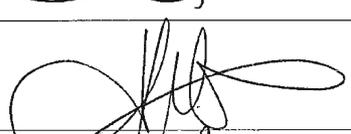
Puyenchet Bernard
C D 28

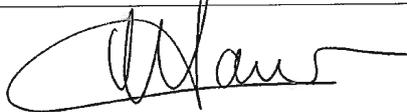
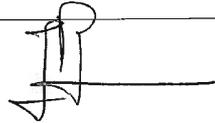
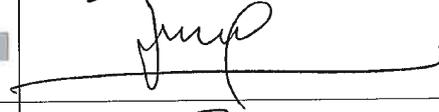
BIOT Carine
Etablissement public Loire

ARRONDEAU
EPTB Silvine

COSTAN Isabelle No Obj 003
partie à 1h20^{5/17}

Agence

	NOM	EMARGEMENT
P	M. ALET Bernard	
P	Mme BEAUCHAINE Magali	
P	Mme BLANC Céline	
P	M. BOUDON Gérard	
P	Mme BOURDAIS Anne	
P	M. CAMPHUIS Nicolas-Gérard	
P	Mme DETOC Sylvie	
P	Mme DEVAUX-ROS Claire	
A	M. GIGOT Alain	
P	M. GITTON CLAUDE	
P	M. GOUBET Jean-Luc	
P	M. JEUVREY CHRISTOPHE	
P	M. JULLIEN David	
P	Mme JULLIEN Edwige	
P	M. KARPUTA Jean-Michel	
P	M. LE BESQ Rémi	

	NOM	EMARGEMENT
P	M. LESCIEUX Régis	
P	Mme LORAND Myriam	
P	Mme MAURIN Sandrine	
P	Mme MEJJAT HOURIA	X
P	M. MORVAN Jean-Pierre	
P	Mme OPERIOL Paule	
P	Mme PAILLOUX CHRISTINE	
P	M. PARIS Jérôme	
P	M. PINAULT Laurent	
P	M. RAYNARD Olivier	
P	M. RIGUIDEL Philippe	
P	M. RIVOAL Jean-Louis	
P	Mme ROBILIARD Marion	
P	M. STEIN Michel	

